

La Fédération Wallonie-Bruxelles présente l'exposition

“VOUS NE POUVEZ PAS RESTER COMME ÇA, MADAME...” DE L'URGENCE À L'INDÉPENDANCE, POUR SORTIR DES VIOLENCES CONJUGALES



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

VOUS NE POUVEZ PAS RESTER COMME ÇA, MADAME... **DE L'URGENCE À L'INDÉPENDANCE, POUR SORTIR DES VIOLENCES CONJUGALES**

Cette exposition s'inscrit dans une des priorités de la politique de prévention de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de santé publique : la lutte contre les violences entre partenaires.

Encore largement présente, cette violence touche, sous ses différentes formes, les couples de toutes les catégories sociales, quel que soit leur origine culturelle, leur religion, leur niveau d'éducation ou leur orientation sexuelle.

En 2010 en Belgique, 44.137 plaintes ont été déposées à la Police pour faits de violence entre partenaires, soit une moyenne de 121 plaintes par jour⁽¹⁾. La police est intervenue pour 78 tentatives d'assassinat, une tous les 5 jours, dont 14 % ont abouti au décès de la victime⁽²⁾.

Le photojournaliste Pierre-Yves Ginet a suivi celles et ceux qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences conjugales. Il a principalement partagé le quotidien des intervenantes du refuge Solidarité femmes et refuge pour femmes battues, à La Louvière. Il témoigne des compétences et de l'engagement hors normes de ces défenseuses des droits des femmes. Au fil des semaines, il a également pu appréhender le courage et la force nécessaires à ces femmes, engagées sur la voie de la reconstruction affective, sociale, financière et familiale.

Son reportage apporte un regard différent, loin de certaines idées reçues.

Pour emprunter cette exposition, vous pouvez vous adresser à la Direction de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles :
egalite@cfwb.be – <http://www.egalite.cfwb.be>

⁽¹⁾ Femmes et hommes en Belgique, statistiques et indicateurs de genre (2^{ème} édition), page 282.

⁽²⁾ Statistiques criminelles de la police fédérale, Aantal geregistreerde feiten inzake moord en doodslag in het kader van fysisch intrafamiliaal geweld binnen het koppel voor de periode 2008-2010.

SYNOPSIS DE L'EXPOSITION

“Vous ne pouvez pas rester comme ça, Madame...”. Policiers, interlocutrices de la ligne téléphonique “Écoute violences conjugales”, des refuges pour femmes battues ou des associations de soutien aux victimes, toutes et tous prononcent souvent cette phrase, après avoir entendu les témoignages de celles qui vivent la violence conjugale. Le problème concernerait une femme sur six en Belgique, de tous âges et toutes classes sociales confondues. Des épouses, des compagnes, la plupart tombées un jour amoureuses, qui ont partagé un quotidien, des projets, des rêves. Des femmes qui ont donné beaucoup pour ce dessein, pour “leur homme”, leurs enfants. Aux premières insultes, aux dénigrement naissants, puis lorsque l’emprise de leur conjoint a pris de l’ampleur, elles se sont accrochées, ont plié pour ne pas abandonner. Elles ont nié la vérité aux premiers gestes de violence, aux premiers coups, s’isolant petit à petit de leurs proches, puis de l’extérieur.

Devenues plus dépendantes, affaiblies, subissant parfois l’inacceptable, ces femmes ont malgré tout rassemblé leurs forces et sont parties. Avant de revenir, en pensant qu’il avait changé, que ses promesses étaient sincères. Pour essayer encore. Mais le plus souvent, pour s’enliser davantage dans la honte et la culpabilité, perdre toute énergie, jusqu’à ne plus pouvoir survivre ainsi.

Face à ce fléau, ces femmes ne sont pas seules. Les lois et l’appareil judiciaire ont progressé, même si beaucoup reste à faire. Les forces de police ont évolué pour répondre plus efficacement à la problématique. Quelques avocats savent intégrer les processus de violence à leurs plaidoiries, devant les tribunaux, pour les divorces ou les gardes d’enfants.

Mais surtout, des associations possèdent une expertise exceptionnelle, en matière de lutte contre les violences conjugales et d’assistance aux victimes. Selon les cas, ces organisations apportent tout ou partie de l’aide nécessaire. Basés à Bruxelles, Liège et La Louvière, les trois collectifs pour femmes battues de la Communauté française⁽¹⁾, pionniers dans ce combat, sont les plus complets. “Solidarité femmes et refuge pour femmes battues”, à La Louvière, par exemple, offre toute la palette des apports possibles : un accompagnement dans la durée, pour des femmes vivant toujours, au départ, au domicile conjugal, avec notamment l’élaboration de scénarios de protection ; mais surtout un hébergement d’urgence, adapté aux femmes seules ou avec enfants, dont plus de trois mille personnes ont bénéficié depuis trente ans. Leur première préoccupation est la mise en sécurité des victimes, avec une solution logistique complète, envisageable pour des femmes souvent démunies sur le plan financier. Le refuge aide les hébergées à se reconstruire sur le plan psychologique, en les amenant à comprendre toutes les formes d’agressions subies, le cycle répétitif des violences, en travaillant avec elles sur l’estime de soi, souvent anéantie.

Des activités spécifiques destinées aux enfants, victimes directes ou collatérales de la situation, sont également développées. Le centre offre aussi une rupture avec l’isolement dans lequel trop de femmes étaient confinées, avec un appui collectif essentiel. Enfin, hébergées ou non, toutes les personnes soutenues par l’association peuvent bénéficier d’un appui sur le plan juridique et social, d’un soutien pour leurs recherches d’emploi, de logement ou leur réinstallation.

Ces dernières années, dans le sillage de ces trois collectifs, d’autres services ambulatoires dédiés aux femmes victimes de violences ont vu le jour sur le territoire de la Communauté française. Parmi ces structures récentes, les conseillères de “Violences conjugales, ça vaut pas l’coup”, à Namur et Sambreville, proposent aussi un “coaching permanent”. Plutôt complémentaires de “Solidarité femmes”, elles répondent aux victimes ayant besoin d’être ponctuellement davantage “portées”, pour sortir de la violence de leur compagnon.

Force de ces associations, leurs intervenantes font preuve d’un engagement personnel hors normes. Elles ont ce combat chevillé au corps. Quelques-unes ont vécu cette expérience, de l’autre côté de la barrière.

Toutes partagent d’abord la conviction que la violence conjugale est un mal social dont il est possible de sortir. Individuellement, lorsque l’on est victime, en s’appuyant sur les structures existantes qu’il conviendrait de développer. Les associations abondent d’exemples de femmes sorties de ce néant et ayant trouvé le bonheur. Mais aussi collectivement, en instaurant enfin une “tolérance zéro” sur le plan judiciaire ; en prenant pour cibles tous les types de violences et notamment les violences psychologiques, les plus désastreuses et les plus répandues aujourd’hui ; et bien sûr, en mettant davantage l’accent sur la prévention et la sensibilisation, dès le plus jeune âge, pour combattre tous les comportements violents et les stéréotypes sexistes.

Mais ces défenseuses des droits des femmes pensent également qu’il est nécessaire de changer le regard porté sur celles qui tentent de sortir de la violence conjugale. Comprendre à quel point cette maltraitance est au début comme un gaz inodore et invisible, répandu par un être aimé. Voir combien le cliché de la “victime soumise et passive, faible de caractère” est erroné. Appréhender le courage indispensable pour faire face à la peur, se lancer dans le vide au niveau affectif, social, financier, tout en pensant à protéger ses enfants. Une force qu’il faut savoir chercher très loin, quand on a vécu des années d’humiliations, de contrôles, d’injures, de harcèlement et parfois de coups. Car comme le souligne Josiane Coruzzi, directrice du refuge de La Louvière : *“Nous les accompagnons, mais nous ne changeons pas les vies. Ce sont ces femmes qui les changent !”*

⁽¹⁾ Outre la Louvière, les deux autres collectifs pour femmes battues sont : le Collectif contre les Violences Familiales et l’Exclusion (Liège) ; le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (Bruxelles).

LA VIOLENCE CONJUGALE

DÉFINITION

En février 2006, lors d'une conférence interministérielle, les Ministres fédéraux, régionaux et communautaires ont adopté une **définition unique** des violences conjugales : "Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et à dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes *verbales, physiques, sexuelles, économiques*, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale.



Il apparaît que *dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes*. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'oeuvre dans notre société."

Cette définition constitue depuis le cadre de référence des pouvoirs publics - tous niveaux confondus - en matière de violences conjugales. Elle s'inscrit dans le même cadre que la définition de la violence entre partenaires adoptée par le Collège des Procureurs généraux sous la présidence de la Ministre de la Justice en 2005. Celle-ci a été intégrée dans une directive du Collège des Procureurs généraux (COL 3/2006).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La violence n'est pas le résultat d'un simple conflit, ni un acte accidentel, pas plus qu'un symptôme d'une union en difficulté, c'est un comportement inacceptable qui tombe sous le coup de la loi. **C'est un abus de pouvoir dans une relation privée ou privilégiée où l'un des partenaires utilise un rapport de force pour contrôler l'autre.** Les faits ne sont pas isolés ou accidentels, la violence s'exerce sous différentes formes avec régularité. Les comportements violents se multiplient et alternent avec des moments d'accalmie. Il s'agit d'un processus qui déstabilise la victime, et rencontre souvent l'incompréhension de l'entourage et des professionnels.

La violence conjugale bénéficie du secret du privé, ce qui permet aux auteurs d'asseoir leur contrôle dans l'impunité. Elle constitue la forme la plus fréquente de violence envers les femmes. Elle fait partie de l'héritage patriarcal qui est caractérisé par le déséquilibre des rapports de pouvoir entre les sexes dans nos sociétés.

**>> La violence conjugale est une question qui ne doit pas être considérée comme une affaire privée.
L'usage de cette violence est un obstacle à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux droits fondamentaux des femmes.**

REFUGE POUR FEMMES BATTUES DE LA LOUVIÈRE

HISTORIQUE

Fin 1979, des femmes militantes issues du mouvement féministe “les Marie Mineur”, sous la coordination de Christiane Rigomont, décident de créer ce qu’elles appellent “un refuge pour femmes battues”. Avec pour seul moyen la force de leur conviction, elles mettent alors sur pied une des trois structures spécialisées encore existantes aujourd’hui. Elles démarrent avec peu : une maison en mauvais état, des meubles récupérés, des travailleuses bénévoles très motivées, mais sans formation particulière. Très vite, les victimes se mettent à affluer, souvent avec des enfants. Les besoins étaient là, depuis longtemps, l’offre d’aide les a révélés.

Au début, les conditions d’hébergement sont loin d’être optimales à tous points de vue. Les militantes sont obligées de soutenir le refuge de leurs propres deniers et y travaillent gratuitement.

En 1983, les premières subventions publiques permettent :

- > d’engager les premières travailleuses rémunérées (des TCT), mais il faut cependant attendre 1991 pour que l’asbl obtienne un poste rémunéré pour la Direction. De 1980 à 1991, Christiane Rigomont dirigera le Refuge bénévolement ;
- > la mise à disposition, par le CPAS d’une maison, afin d’héberger plus de victimes dans un dispositif un peu plus confortable ;
- > de mettre sur pied des formations pour le personnel : à la compréhension des mécanismes de violence conjugale (le cycle de la violence) et à l’impact sur les victimes (concept de victimisation progressive), à l’entretien d’aide, à l’écoute non directive, aux outils de dévictimisation... Le Québec, novateur sur la question des violences conjugales, a inspiré la professionnalisation de l’intervention de l’asbl ;
- > à l’asbl, de commencer à spécialiser son intervention auprès des enfants des femmes hébergées. La question des enfants se pose rapidement lors des hébergements quand les intervenantes peuvent observer concrètement l’impact des violences sur eux. Il fallait cependant élaborer des concepts théoriques autour de cette victimisation et trouver des méthodes d’intervention. Cette élaboration progressive a été soutenue par les recherches menées au Québec et les rencontres avec des professionnels de là-bas.



Très vite également, l’asbl louviéroise (comme ses homologues liégeoises et bruxelloises) doit diversifier ses offres d’aide et de services, car rien n’existe à l’époque pour répondre aux multiples besoins des victimes. C’est ainsi qu’elle ouvre ses portes 24h/24 avec une ligne téléphonique, met en place des accompagnements psychosociaux et juridiques hors hébergement (service ambulatoire), développe des expériences de groupe (estime de soi, réinsertion sociale, autodéfense, groupes posthébergement, éducation permanente, etc.).

Elle crée aussi des outils de sensibilisation du public, de prévention pour les jeunes, de formation pour les professionnels, de documentation, etc.

Au début, le discours tenu par les intervenantes de l’asbl et le type d’aide qu’elle offre aux victimes sont considérés comme marginaux, “féministes” et donc non professionnels. Aujourd’hui, de nombreux intervenants, ainsi d’ailleurs que les pouvoirs publics, partagent l’analyse de l’asbl.

Les violences conjugales sont prises au sérieux par la société qui se libère peu à peu de ses préjugés à l’égard d’une problématique longtemps restée taboue. Les trois associations proposant un refuge pour femmes battues n’y sont pas pour rien, car elles n’ont pas été seulement des services d’aide pour les femmes, elles se sont aussi battues pour faire entendre la voix des victimes, elles ont porté leurs histoires sur la place publique et ont contribué à la reconnaissance sociétale de la violence conjugale en tant que problème lié aux relations inégalitaires entre femmes et hommes.

2009 : LES 30 ANS DE L'ASBL "SOLIDARITÉ FEMMES ET REFUGE POUR FEMMES BATTUES"

Toutes ces années de travail ainsi que la force de conviction des pionnières qui ont tenu à bout de bras l'asbl pendant les années difficiles, ont transformé progressivement l'expérience acquise en expertise reconnue. L'asbl est, depuis 2008, actrice active du dispositif public wallon de lutte contre les violences conjugales en tant que "pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales" (projet-pilote de coopération intégrée avec le CVFE et PRAXIS). Il lui est également demandé de former les professionnels de l'aide dans le cadre des services d'intervention subventionnés par la Région Wallonne (maisons d'accueil, services d'aide aux justiciables, services en réseaux dans les plateformes d'arrondissement...).



Cependant, pour contribuer à répondre plus globalement à la question complexe des violences dans le couple, les refuges pionniers, dont l'asbl fait partie, continuent à se professionnaliser afin :

- > d'affiner la compréhension de la violence conjugale : développement d'un nouvel outil global d'analyse systémique, le processus de domination conjugale, qui prend en compte les interactions du couple et des enfants avec les réseaux sociaux et permet de comprendre la dangerosité de certaines dynamiques de couple ;
- > de mieux traiter la question de la dangerosité par la coopération avec d'autres secteurs de l'intervention : en cours, un projet-pilote de création d'un modèle de coopération intégrée avec PRAXIS et le CVFE ;
- > de prendre en compte la multiculturalité croissante des femmes hébergées et de questionner nos modèles occidentaux d'intervention auprès des victimes ;
- > de porter sur la place publique la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et la question de l'exercice de la parentalité dans les contextes de violences ;
- > de contribuer à tisser des liens inter-réseaux et de consolider des partenariats nécessaires pour renforcer l'efficacité de l'action.

L'INTERVENTION DE "SOLIDARITÉ FEMMES" SE BASE SUR UN ENGAGEMENT FÉMINISTE AUTOUR DES PRINCIPES SUIVANTS :

- > croire que la femme a le potentiel et les capacités de décider elle-même de sa vie ;
- > partir de la perception que la femme a de la situation qu'elle vit, plutôt que de notre interprétation ;
- > favoriser des rapports les plus égalitaires possible ;
- > démystifier le pouvoir professionnel ;
- > établir un contrat clair et renégociable en tout temps ;
- > avoir des objectifs de dévictimisation.



Maurage, cité Reine Astrid, 28 octobre 2001. Ne supportant pas leur séparation, Saverio Terrasi, quarante-cinq ans, se rend au domicile de son ex-épouse et l'assassine, ainsi que son fils cadet. Il blesse grièvement son fils aîné. Saverio Terrasi se suicidera en prison quelques mois plus tard.

En Belgique, tous les douze jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon (statistique 2007).

22 mars 2011 - Maurage - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► LES STATISTIQUES RELATIVES À LA VIOLENCE CONJUGALE

En Belgique, des données chiffrées harmonisées concernant la violence et la victimisation chez les hommes et les femmes font cruellement défaut... Seuls les chiffres relatifs au nombre de condamnations et au nombre de personnes dans les prisons sont disponibles. En effet, le SPF Justice enregistre les données concernant le nombre d'hommes et de femmes condamnés en Belgique. Mais il s'agit de l'ensemble des condamnations, notamment pour délits sur les personnes, atteintes à la propriété, délits contre la sécurité publique, etc.

Cependant, on estime aujourd'hui, et dans l'attente de chiffres plus précis, qu'une femme belge sur six sera, au cours de sa vie, victime de violences conjugales. Pour être enregistrée comme telle, la situation rencontrée doit correspondre à la définition donnée aux Procureurs généraux, et qui considère la violence entre partenaires comme : "toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre les époux ou personnes cohabitant ou ayant cohabité et entretenant ou ayant entretenu une relation affective et sexuelle durable" (directive commune au Ministre de la Justice et au Collège des Procureurs généraux, dite "Col 4/2006").

En 2009, selon les statistiques de la police, environ cent dix cas par jour sont enregistrés. Et d'après une étude menée en 2010, 12,5 % des Belges entre dix-huit et soixante-quinze ans ont été victimes de violence conjugale au moins une fois au cours des douze derniers mois.

Intervention de police au domicile d'une victime de violence conjugale. Deux policiers tentent de calmer le mari, dans une autre pièce de l'appartement, pendant que des inspectrices s'occupent de la victime et de leurs deux enfants. L'homme sera conduit au poste de police pour la nuit. Son épouse déposera plainte et quittera momentanément le domicile conjugal, avec ses enfants, sur les conseils des forces de l'ordre.

La présence de femmes au sein de la police, accrue considérablement ces dernières années, a entraîné un changement notable au niveau de la sensibilité des inspecteurs, notamment lors des interventions liées aux violences intrafamiliales. Chaque jour, en Belgique, près de soixante personnes déposent une plainte pour des faits de violence au sein de leur couple.

26 mars 2011 - Uccle - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► PERCEPTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Le portail "Stop aux violences conjugales !" présente une étude réalisée en 2007 sur les perceptions de la violence conjugale des Belges francophones. Les avis exprimés sont assez nuancés : sans, bien entendu, vouloir ni justifier ni excuser certains types de violences conjugales, les personnes interrogées ont répondu que sous certaines formes, elles sont parfois "compréhensibles", ou, en tout cas, "qu'il est possible d'imaginer qu'elles puissent arriver dans un couple".

C'est essentiellement le cas des violences verbales (grosses disputes, insultes...) et, dans une certaine mesure, du contrôle de l'occupation du temps de l'autre. Boudier l'autre - c'est-à-dire ne plus lui parler - semble également jugé comme un délit conjugal "admissible". Par contre, tous les types de violences physiques ont été sévèrement condamnés par les personnes interrogées : tant les coups que les bousculades et les séquestrations sont, de leur point de vue, inadmissibles.

► UNE LÉGISLATION TRÈS PEU CONNUE

Un sondé sur dix ne connaît pas précisément les possibilités répressives ; il s'avère en outre qu'il n'y a qu'une faible minorité de Belges francophones qui présumant qu'une législation répressive pourrait influencer à la baisse la violence conjugale. Dans l'état actuel de la connaissance de cette législation, cette problématique semble donc devoir se régler avant tout dans le cadre du cercle familial, éventuellement élargi à des proches.

Source : <http://violencesconjugales.skynetblogs.be/archive/2007/06/21/violences-enstatistique.html>



Graziella Mangione, responsable du service ambulatoire de l'asbl "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues", à La Louvière, s'entretient au téléphone avec une personne suivie depuis près d'un an.

En général, lors de leur première prise de contact avec la structure, les femmes vivent toujours chez elles, dans le milieu de la violence. Suite à l'appel téléphonique initial, un rendez-vous est fixé au siège social de l'organisation. Là, en fonction de la situation vécue par la personne, l'interlocutrice de la structure proposera toute la palette des services que l'association peut apporter. Josiane Coruzzi, directrice du refuge : *"Des femmes ne nécessitent pas ou ne veulent pas un hébergement. D'autres ne sont pas en état de venir en maison d'accueil. Pour répondre à leurs besoins, nous avons toujours offert cette possibilité de venir demander un conseil,*

de l'aide, une orientation et un suivi d'accompagnement hors hébergement."

Graziella Mangione est active dans le réseau depuis vingt ans. Elle accompagne les femmes qui s'appuient sur le service ambulatoire de "Solidarité femmes", suivant l'évolution de leur situation : elle compose d'abord avec elles des stratégies de protection, la sécurité étant la préoccupation première ; l'intervenante les entraîne dans un processus de dé-victimisation (sortie du sentiment d'impuissance et reprise en main de sa vie) ; enfin, entre autres services apportés, elle leur propose un suivi individuel de moyen et long terme au niveau psychosocial et juridique.

18 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► L'AMBULATOIRE EN VIOLENCE CONJUGALE AU SEIN DE L'ASBL (1/2) LA SÉCURITÉ AU COEUR DU PROCESSUS D'AIDE

Les services ambulatoires spécialisés, encore trop peu nombreux, répondent à une demande forte et croissante. Ils permettent aux victimes de prendre le temps de construire un projet d'avenir, tout en maintenant des liens sécurisants avec des professionnels compétents sans devoir nécessairement passer par la crise ou l'urgence pour obtenir de l'aide.

En même temps, le fonctionnement des services ambulatoires rend plus visible encore l'importance de mettre la sécurité au coeur du processus d'aide. En effet, ces victimes sont encore, la plupart du temps, dans une vie commune avec leur conjoint, dans un processus évolutif de rupture ou dans une séparation récente.

Les intervenant-e-s doivent donc être à même d'évaluer avec la victime la dangerosité de la situation et de l'aider à se protéger. Cela demande de la part des intervenant-e-s une bonne connaissance des dynamiques de violence conjugale, une expérience suffisante leur permettant de faire preuve de discernement professionnel dans les situations de dangerosité et la capacité de soutenir la victime dans des stratégies efficaces de protection.

La nécessité d'une coopération avec une équipe pluridisciplinaire au sein d'un même service et avec d'autres services extérieurs, apparaît très nettement. Cette concertation essentielle des acteurs de terrain existe déjà avec certains professionnels, mais à des niveaux très fragiles, souvent informels, de personne à personne. L'action commune et concertée de différents services sur les questions de dangerosité suppose que tous appréhendent le problème de la même manière, ce qui actuellement n'est pas le cas dans bon nombre de situations.

Par exemple, des policiers non sensibilisés suffisamment, intervenant à domicile, peuvent considérer un acte de violence comme une dispute conjugale et décider de ne pas donner suite. La femme ne sera pas orientée vers des services d'accompagnement adéquats et restera donc en danger.

Autre exemple : dans certains cas, les enfants peuvent être également victimes de ce manque de concertation. Un juge peut décider d'une garde alternée s'il n'est pas en capacité, par manque de sensibilisation, d'information ou de formation, de détecter la manipulation du père et donc d'évaluer sa dangerosité. Il remettra ces enfants dans un contexte de violence.

La formation des différents acteurs concernés, sur les questions de violence et de dangerosité, devrait notamment être intégrée de manière structurelle et permanente, afin d'assurer une cohérence dans l'accompagnement des femmes victimes.

En fin de journée, Coline Dubois, éducatrice spécialisée de “Solidarité femmes et refuge pour femmes battues”, à La Louvière, répond à un appel de détresse : victime de violences physiques et psychologiques de la part de son conjoint, une femme s’est réfugiée chez une amie depuis plusieurs jours. Ce soir, le refuge ne pourra pas lui proposer une solution d’hébergement, tous les lits étant occupés.

Régulièrement, les lignes d’appel de détresse proposent le numéro de téléphone du refuge, accessible 24 heures sur 24, aux femmes qui les contactent. La plupart des membres du personnel de l’association ont été formées pour recevoir ces appels téléphoniques et apporter la réponse adéquate. Selon Coline Dubois, l’essentiel lors de ces appels est “d’apporter une écoute, être attentive. Il ne sert à rien de leur forcer la main et de leur dire ce qu’elles doivent faire. Être là, c’est déjà important. Et qu’elles sachent que si elles en ont besoin, elles peuvent nous contacter. Maintenant, selon les situations décrites, nous avons souvent envie de les mettre en sécurité et nous proposons l’hébergement au refuge.”

10 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► L’AMBULATOIRE EN VIOLENCE CONJUGALE AU SEIN DE L’ASBL “SOLIDARITÉ FEMMES” (2/2) LE SERVICE AMBULATOIRE DE SOLIDARITÉ FEMMES

Le subventionnement de la Région Wallonne a permis au service ambulatoire d’augmenter ses activités et de diversifier l’offre de services afin de répondre aux demandes croissantes. Il a aussi permis de visibiliser ce travail de terrain mené par l’asbl depuis le début de son existence et qui est aussi, en ce qui concerne l’association, un travail d’équipe pluridisciplinaire :

- > les consultations psychosociales et juridiques sont réalisées par plusieurs intervenantes aux compétences différentes (travailleuse sociale, juriste, assistante en psychologie) ;
- > le suivi individuel de moyen et long terme au niveau psychosocial est assuré par une intervenante qui y consacre 2/3 temps. Cette professionnelle assure aussi des suivis téléphoniques de victimes qui ne peuvent se déplacer ;
- > outre les consultations ponctuelles, la juriste assume également le suivi juridique des victimes (accompagnement police, tribunal, avocat, etc.) ;
- > les groupes d’estime de soi viennent compléter le dispositif ;
- > les consultations téléphoniques font partie du quotidien de six intervenantes (24h/24) ;
- > les scénarios de protection mis en place avec les victimes sont connus par tous les travailleurs de l’asbl qui doivent être à même de réagir en cas de danger.



Myriam, dans sa chambre du refuge de La Louvière, où elle est arrivée quelques semaines après la naissance de sa fille cadette. Myriam a eu une jeunesse chaotique, comme un nombre croissant d'hébergées. Elle est tombée sous la coupe d'un homme apparemment enfin avenant à son égard, qui a abusé de sa fragilité, l'a contrainte à des décisions familiales désastreuses et l'a isolée de son environnement. Enceinte, elle a subi de nombreuses violences. La naissance de son enfant et la peur de voir son histoire se répéter, l'ont amenée à quitter le domicile du couple pour rejoindre le refuge. Encore résidente de la structure, elle a repris, depuis peu, une activité professionnelle. De l'avis de tous, Myriam semble désormais prête à "en sortir enfin". Avec sa fille.

Dans les couples où la violence psychologique, le contrôle, le dénigrement existent,

la maternité est souvent un événement déclencheur de violences physiques : modifiant un système conjugal jusqu'alors centré sur l'homme dominant, cette violence est une réponse apportée par ce dernier à son sentiment de perte de pouvoir.

22 février 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► MATERNITÉ ET VIOLENCE

Les violences pendant une grossesse sont les plus méconnues. Elles sont sous-estimées voir parfois niées par les professionnels de la santé, mais surtout par les victimes elles-mêmes. Les violences peuvent précéder la grossesse, débuter pendant la grossesse et continuer après la grossesse.

Les chiffres sont à la fois alarmants et consternants : "Pour 40 % des femmes identifiées lors de l'enquête "Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France" (ENVEFF, 2000), des actes de maltraitance sont initiés lors d'une grossesse".

La grossesse entraîne de forts bouleversements, tant physiologiques que psychologiques. Pour les hommes, la maternité peut être un événement très mystérieux et ils supportent mal de ne plus être le centre d'attention. Cet état peut être vécu comme menaçant pour certains hommes. Le fait que les femmes ne soient plus centrées sur leur couple ou leur conjoint, mais se préoccupent d'elles-mêmes et de leur grossesse, peut réactiver des tensions non résolues.

Les femmes enceintes qui subissent des violences se sentent d'autant plus isolées, en échec et "anormales". La grossesse, même désirée par le couple, est un facteur favorisant la violence, tout comme le deuil, la séparation du couple, la perte d'emploi.

Les violences peuvent avoir de lourdes conséquences sur le déroulement de la grossesse (grossesse précoce, non désirée, IVG, mauvais suivi, grossesse à risque, HTA, diabète, risque d'avortement, d'accouchement prématuré, de retard de croissance, de malformation, de mort foetale, etc.).

À l'intérieur du refuge pour femmes battues de La Louvière, la porte donnant sur la rue. Les règles relatives à l'ouverture de cette porte sont très strictes pour les femmes hébergées. Le refuge est situé dans un bâtiment anonyme, placé sous surveillance vidéo permanente. Son adresse est tenue secrète et les hébergées ont l'interdiction absolue de révéler son emplacement. Malgré ces conditions de sécurité, les nouvelles arrivantes sursautent toujours de peur, lorsque la sonnette retentit. Plusieurs semaines sont en général nécessaires avant de les voir perdre ce réflexe de leur vie passée et se détendre.

“Derrière cette porte, le refuge est un espace de paix et de sécurité. Mais d'un autre côté, c'est triste, parce que c'est le conjoint qui devrait être enfermé. Pas la victime”, réagit la directrice du centre.

La durée maximum de séjour est de neuf mois. La moyenne, actuellement de quatre à cinq mois, tend à s'allonger.

10 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► LA PROTECTION DES PERSONNES EST UNE PRIORITÉ DE L'INTERVENTION

La dangerosité est inhérente à la violence conjugale. Elle requiert donc la vigilance de tous les acteurs de terrain qui doivent être capables d'évaluer le potentiel de risque de la situation.

L'intervention prend, avant tout autre chose, la mesure de la dangerosité de la situation (risque imminent du passage à l'acte) et le souci premier des intervenants est la protection des personnes impliquées. Cela nécessite de la part des intervenants concernés une bonne connaissance de la problématique (spécialisation en violence conjugale et formation continue du personnel intervenant) et une action concertée avec d'autres professionnels (développement progressif d'une coopération intégrée entre services).

► LA LOI DU 28 JANVIER 2003 (COMPLÉTANT L'ARTICLE 410 DU CODE PÉNAL)

Intitulée “loi visant à l'attribution du logement familial au conjoint ou au cohabitant légal victime d'actes de violence physique de son partenaire”, cette loi trouve sa source dans le fait que dans la plupart des cas de violence conjugale, c'était à la victime de quitter le domicile.

Cette loi prévoit, dans les situations portant sur les mesures urgentes et provisoires ordonnées par le Juge de paix en cas de manquements graves par un des époux à ses devoirs, la possibilité d'attribuer la jouissance du domicile conjugal au conjoint victime qui en fait la demande.

Elle a aussi modifié le Code pénal, pour porter le maximum de la peine à un an d'emprisonnement dans le cas de coups et blessures, permettant ainsi au juge d'instruction, saisi de tels faits, de délivrer un mandat d'arrêt à charge de l'individu sur lequel reposerait des indices sérieux de culpabilité.

Ce nouveau régime ne vaut que pour des couples mariés et dans les situations de violences physiques ; les violences psychiques ne sont donc pas visées.

C'est à la victime de demander que lui soit accordée la jouissance du logement familial ; il est à noter qu'il n'est pas nécessaire pour la victime d'apporter la preuve d'une condamnation de l'auteur des violences conjugales, ni même la preuve concrète des violences, elle peut se borner à apporter la preuve “d'indices sérieux de culpabilité”.

Il faut souligner que cette loi a fait l'objet d'une évaluation au niveau fédéral et qu'un nouveau projet de loi est à l'étude.



Aidée d'une hébergée, Anna Collinet, responsable de l'hygiène et de la sécurité du refuge de La Louvière, déplie un lit d'appoint pour accueillir, en urgence, une femme et son enfant en bas âge : victime de menaces graves de la part de son ancien compagnon, cette ex-hébergée a préféré retourner temporairement vers le refuge plutôt que d'être confrontée à son agresseur, qui l'attendait devant son domicile. L'urgence est une notion centrale de la maison d'accueil, comme le souligne Josiane Coruzzi, directrice : *"Elles vivent au rythme des accalmies et des crises successives. Lorsqu'elles arrivent, c'est parce qu'au coeur d'une crise, il y a un moment où elles craignent pour leur vie, celle de leurs enfants."*

La plupart des femmes violentées quittent puis retournent au moins une fois avec leur conjoint, avant une rupture définitive. De nombreuses femmes ont été

hébergées à plusieurs reprises au refuge : *"Ces allers-retours - qui n'en sont pas en fait - sont normaux ! Il y a plusieurs dimensions dans le couple : mon rapport affectif à l'autre, mon rapport économique à l'autre, social, s'il y a des enfants qui nous relient bien sûr. Pour qui que ce soit, il est très difficile de faire d'emblée et sans aucun regret, le deuil d'une telle relation, que l'on pensait durable. En général, on s'accroche longtemps à l'espoir que cela puisse à nouveau marcher. Même si on est victime de violences",* renchérit Josiane Coruzzi.

24 février 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

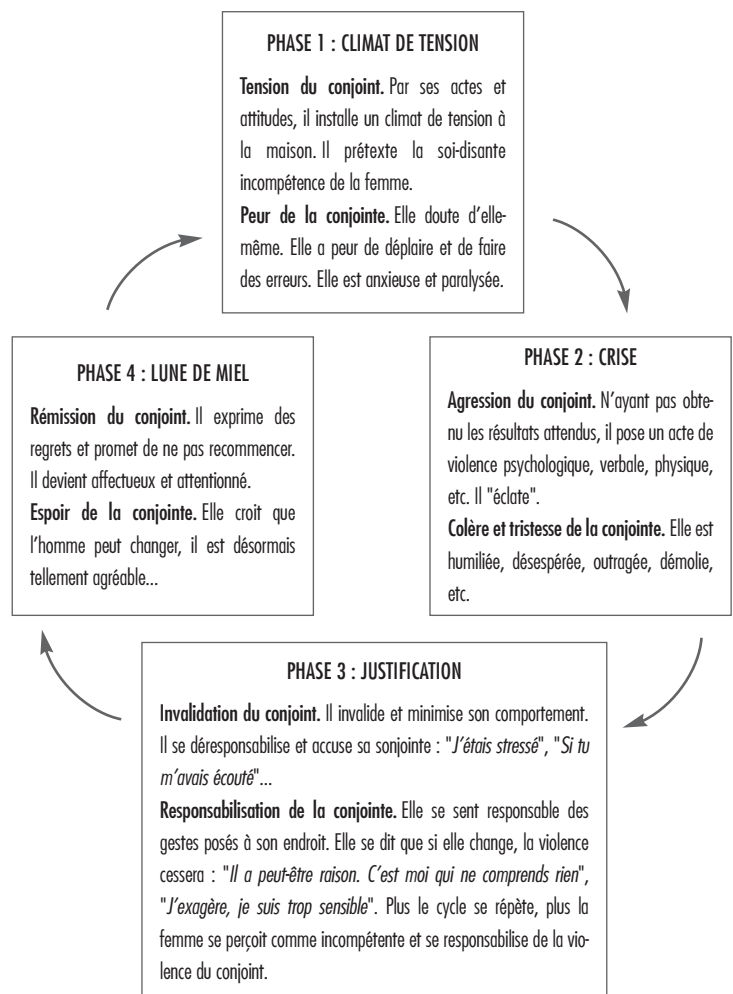
► LE CYCLE DE LA VIOLENCE

Le cycle de la violence constaté et théorisé en 1988 par une psychologue américaine, Leonore E. Walker, lors de son travail thérapeutique avec des femmes victimes de violences, se déploie autour de trois étapes : la phase où les tensions se construisent, l'explosion - agression, la phase de calme ou de sursis amoureux. Cette dernière phase n'est en fait qu'une rémission. Et le cycle recommence.

Cette approche du cycle de la violence a par la suite été enrichie par une phase supplémentaire, celle de la justification, qui suit celle de l'explosion et qui permet de passer au sursis amoureux.

Qu'est-ce que le cycle de la violence conjugale ?

- > Les agressions conjugales suivent le schéma du "cycle de la violence conjugale" ;
- > Ce cycle, qui est mis en place et orchestré par l'agresseur (consciemment ou non), lui permet de maintenir sa domination sur sa conjointe ;
- > Le cycle de la violence conjugale est un cercle vicieux qui comporte quatre phases : le climat de tension, la crise (explosion de la violence), la justification et la lune de miel ;
- > Dans une relation conjugale marquée par la violence, ce cycle se répète plusieurs fois, et de façon de plus en plus accélérée ;
- > Plus le cycle se répète, plus la phase de la "lune de miel" raccourcit, jusqu'à disparaître.



Source : www.amnestyinternational.be/doc/agir-2099/noscampagnes/violences-contre-les-femmes-649

Au refuge de La Louvière, V. scrute la rue à travers une fenêtre. C'est la troisième fois qu'elle vient au centre, au cours de cette année. Son fils de huit ans, installé avec elle, est scolarisé, comme tous les enfants hébergés. Son mari a trouvé l'adresse du refuge, pourtant confidentielle : il rôde, la harcèle et la menace par téléphone chaque jour. Du matin au soir, elle angoisse, craignant l'enlèvement de son fils, accompagné dans toutes ses sorties vers l'école par le personnel de l'établissement. Elle quittera le refuge au début de l'année 2011, après le suicide de son conjoint. Employée dans une grande surface, elle aura pu compter sur la compréhension de son employeur pendant toute la durée de son hébergement au refuge et retrouvera son travail à l'issue de son dernier séjour.

La sécurité des femmes et des enfants est la priorité de l'organisation. Dans un certain nombre de cas, le danger étant manifeste, l'éloignement du lieu de vie commune est nécessaire. De fait, la plupart des personnes hébergées viennent de partout en Wallonie. D'autres maisons d'accueil du territoire belge ont été le théâtre de drames, des conjoints s'étant introduits dans les locaux. Le refuge de La Louvière n'a jamais eu de problèmes majeurs en la matière, et ce, même si quelques hommes ont fini par trouver l'adresse. En cas de souci, la police communale réagit très rapidement aux appels des intervenantes.

24 février 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► LA VIOLENCE CONJUGALE APRÈS LA SÉPARATION

De façon générale, la séparation survient alors que toutes les autres options pour améliorer la relation ont échoué. Souvent à bout de force et de ressources, les femmes quittent leur conjoint en espérant qu'une fois la relation terminée, elles pourront envisager un meilleur futur pour elles et leurs enfants, loin des comportements violents de leur "ex".

Toutefois, l'annonce d'une rupture peut susciter, chez certains conjoints, des réactions vives et provoquer une escalade de la violence. L'ex-partenaire peut alors développer des stratégies de harcèlement : il flâne dans le voisinage, communique à multiples reprises par téléphone, lettres, courriels, graffitis ou notes laissées sur votre voiture et ce, sans votre consentement, effectue des appels répétés à la famille pour retrouver sa conjointe.

Il peut également utiliser les enfants pour faire pression : il peut culpabiliser la femme dans son rôle de mère, pleurer devant les enfants, menacer son ex-conjointe de l'empêcher d'obtenir la garde des enfants...

Par ailleurs, pour essayer de récupérer femme et enfants, il peut proférer des menaces de suicide ou des menaces de mort, ce qui produit de la culpabilité et de la peur et, bien souvent, le retour de la victime à ses côtés.

Source : www.lagitree.ca/femmes-603-la-violence-conjugale-post-separation.php



Dîner au refuge pour femmes battues de La Louvière. Christelle, Laetitia et Myriam sont les premières attablées et plaisantent.

En dehors des repas collectifs, c'est dans ces pièces que les hébergées passent la plupart de leurs journées. La vie au refuge, dans un espace restreint, partagé en permanence par des personnes aux valeurs, aux habitudes différentes, est nécessairement réglementée. Les problèmes de coexistence, relativement peu nombreux compte tenu de la situation et de la promiscuité, se règlent collectivement via un processus de réunion bien rodé. Au quotidien, si l'ennui est parfois palpable, les rires sont fréquents. Mais surtout, les femmes échangent sur leurs expériences personnelles, se conseillent et, au fil du temps, une véritable solidarité et une dynamique s'installent. L'entraide est la règle.

Contrairement aux personnes accompagnées par la cellule ambulatoire de l'association, la grande majorité des hébergées sont sans emploi et de couches sociales modestes. Celles qui sont salariées parviennent en général à conserver leur poste, mais la suspension momentanée des activités professionnelles est fréquente, à l'arrivée au refuge, pour des raisons de sécurité.

23 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► D'OU VIENNENT LES FEMMES QUI ARRIVENT AU REFUGE ?

Il n'y a pas de profil type de femme battue ou d'homme violent. Les différentes études sur ce thème ont montré qu'il n'existait pas de facteurs déterminant la violence. Contrairement à ce que l'on pense souvent et comme les médias le laissent généralement entendre, ce phénomène n'est pas caractéristique des milieux défavorisés, les violences conjugales sont perpétrées dans tous les milieux sociaux.

Par exemple en France, on trouve parmi les agresseurs : 67 % d'employés, 25 % de professionnels de la santé, 4 % de membres de l'armée ou de la police. Et parmi les victimes : 12 % de chômeuses, mais aussi 9 % de femmes cadres.

Source : La Domination Masculine

www.ladominationmasculine.net/themes/43-violence-conjugale/72-la-classe-sociale.html

En fonction de leur accès à l'information, aux services sociaux, du soutien de leur entourage ou bien évidemment des circonstances, les femmes qui arrivent au refuge peuvent être orientées par différentes personnes ou structures. Les principaux intermédiaires sont la police et les C.P.A.S.

Dans une des salles communes du refuge de La Louvière, Christelle console Armelle suite à un différend avec sa fille. Armelle est arrivée au refuge en janvier 2011, avec ses deux enfants de douze et quatorze ans, à la suite de violences subies lors de son second mariage.

Dans l'enceinte du refuge, outre l'aide conséquente des intervenantes, l'appui collectif des autres hébergées joue un rôle majeur. La reconstruction d'un réseau social est primordiale pour des femmes souvent seules, ayant été isolées par leur conjoint. Les éducatrices en charge du soutien psychosocial, conscientes de cette dimension thérapeutique offerte par le groupe, utilisent aussi cette dynamique dans l'accompagnement des hébergées. Et au-delà, de forts liens d'amitié se créent au refuge.



14 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginot

Emilie Delmotte, éducatrice spécialisée, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues : *“Le refuge essaye de développer le groupe. L’asbl s’appelle d’ailleurs “solidarité femmes” et refuge. Le groupe est aussi thérapeutique que nos entretiens, par ce qu’elles entendent : “ah, tiens, elle aussi a vécu la même chose”, “elle aussi est passée par là”. Elles peuvent vraiment se sentir comprises. J’utilise ce groupe, je leur dis : “est-ce que tu en as parlé avec d’autres femmes ?”. Je suis intervenante, mais je trouve que c’est important qu’elles puissent en parler ensemble, parce qu’elles ont des déclics tout aussi importants qu’avec nous.”*

Robert Goret, psychothérapeute dinicien, directeur d’un service de santé à la Province de Namur et animateur d’un groupe de parole souligne la dynamique extraordinaire que le groupe de parole génère auprès des femmes : *“Elles se retrouvent là entre personnes qui vivent les mêmes difficultés, qui se soutiennent. Les traumatismes de l’agressivité rendent passifs et elles viennent chercher une énergie dans le groupe (...). Après quelques mois, elles ont échangé leurs numéros de téléphone et aujourd’hui, elles constituent un réseau d’aide incroyable : l’une doit déménager, l’autre a besoin de ceci, elles s’entraident beaucoup. Mais elles se voient aussi pour faire la fête. Elles vont au théâtre ensemble, font des séminaires de self défense, de nombreuses activités qui ne sont pas de notre initiative. Je suis très admiratif de la créativité qu’elles ont entre elles.”*



Dans la salle à manger du refuge de La Louvière, Mireille Bertieaux, conduit une partie de "jeu de l'oie" avec Armelle, Inesa, Ilham, Laetitia et Sophie.

Les hébergées qui restent quelques mois dans la maison d'accueil, participent toutes à cet atelier. Le but est de leur faire prendre conscience des différentes formes de violences (psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, sociales). Les questions sont regroupées autour de trois thèmes génériques (répit, éclat, tension). À chaque case, chaque question, les "joueuses" prennent tour à tour la parole, souvent avec émotion, pour évoquer leur vécu, en lien avec le thème mentionné et en débattre. Au sujet du scénario de domination, les témoignages successifs vont permettre aux femmes de pointer les multiples similitudes de leurs expériences. Elles vont déceler l'importance du contrôle exercé, très tôt dans leur

histoire, par le conjoint. Les hébergées vont aussi prendre conscience de cette réalité du cycle répétitif de la violence. Les femmes pleurent beaucoup au cours de cet atelier, car elles ravivent des souvenirs qu'elles avaient voulu effacer. Durant ces moments de partage, nombreuses sont celles qui vont évoquer les violences dont elles ont le plus honte : les agressions sexuelles.

Mireille Bertieaux a de multiples responsabilités au sein de l'association, comme la plupart des intervenantes. Elle a rejoint le refuge il y a vingt-huit ans.

14 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► L'INTERVENTION EN DÉVICTIMISATION AU SEIN DE L'ABSL : UN PROCESSUS EN TROIS ÉTAPES

La violence ayant un impact destructeur sur la victime, il est nécessaire de se préoccuper de ce qu'elle provoque chez elle, à savoir sur son estime d'elle-même et sur la perception du pouvoir qu'elle a sur sa vie. Une personne apprend à se sentir incapable quand, malgré tous les efforts et toutes les stratégies qu'elle met en place, elle n'arrive pas à changer sa situation. Entraînée dans cette incapacité dite "apprise", elle perd son pouvoir d'action sur sa propre vie et s'enferme peu à peu dans une position de victime, dont elle n'a pas nécessairement conscience.

Accompagner une victime dans un processus de dé-victimisation consiste à l'aider à sortir du sentiment d'impuissance qui l'habite et à reprendre du pouvoir sur sa vie (accroître ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle, augmenter sa capacité à satisfaire ses besoins, à régler ses problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de sa propre vie).

Les trois étapes principales sont :

- > **l'intervention de crise** et le **suivi à court terme** a pour objectif de permettre à la victime de parler en confiance, de diminuer ses tensions émotives et son sentiment d'impuissance et d'assurer sa sécurité ;
- > le **suivi à moyen terme** a pour objectif d'aider la victime à analyser son vécu, à se réapproprier ses émotions et initier un processus progressif de dé-victimisation, par un focus sur ses capacités personnelles à s'affirmer et prendre du pouvoir sur sa vie ;
- > le **suivi à long terme** a pour objectif accroître et consolider l'affirmation de soi et l'autonomie, de réduire les impacts post-traumatiques, sortir de l'isolement par la rencontre et le partage avec d'autres personnes ayant les mêmes vécus et les mêmes objectifs de reconstruction de soi.

Deux policières de Charleroi conduisent une femme violentée aux urgences de l'hôpital.

Suite à un appel téléphonique, les deux inspectrices sont intervenues au domicile de la victime, réfugiée dans la rue depuis deux heures pour échapper aux coups de son mari. Elles ont interpellé et emmené l'homme au commissariat, avant de prendre la déposition de la fille aînée du couple, majeure, insultée par son père durant toute la soirée. L'épouse ayant été violentée physiquement, les policières la conduisent à l'hôpital pour un examen médical, avant de se rendre au commissariat pour enregistrer sa plainte. Comme à chaque intervention relative aux violences intrafamiliales, le service d'aide aux victimes de la police sera proposé aux deux femmes. Cette unité leur offrira une écoute, des informations et si souhaité, une orientation vers les organismes appropriés.


8 mai 2011 - Charleroi - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► LE SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE LA POLICE D'UCCLE

Trois modalités d'intervention :

- 1- Lors d'une intervention urgente, par exemple une violence familiale grave, les policiers en intervention proposent les services du Bureau d'aides aux victimes et le contactent. L'intervention se fait alors au domicile de la personne. L'aide aux victimes écoute, réoriente, donne des informations ;
- 2- Une personne vient de manière spontanée au commissariat. Elle est orientée alors vers le service et suit un entretien individuel et confidentiel. La victime est écoutée, des informations utiles lui sont données et elle est réorientée si besoin. Le nombre maximum d'entretiens est de trois. Ensuite la personne est orientée vers des services spécifiques ;
- 3- Une intervention la nuit ou la journée, mais non urgente. Le lendemain, le service recontacte la victime, soit par écrit, soit par téléphone, pour lui proposer de venir ou de répondre à sa demande éventuelle.

Irène Balcers, chargée du Bureau d'assistance policière aux victimes, police d'Uccle :  *"En 1995, le ministre de l'Intérieur dont dépendait la police s'est dit : les victimes viennent d'abord à la police. Il a donc obligé, par une circulaire, à créer ce qu'on a appelé le Bureau d'assistance policière aux victimes.*

Au niveau de la police d'Uccle, j'ai créé le 1^{er} Bureau d'assistance policière aux victimes. On ne connaissait pas le mot victime à la police. Au départ, la police, son travail est de faire régner l'ordre et la sécurité publique, chercher les auteurs des infractions et les traduire en justice... Mais, de la victime, il n'en était pas question."



C., vingt et un ans, arrivée au refuge il y a une semaine. Elle peut à nouveau ouvrir l'œil gauche depuis quelques jours et les autres hématomes, au visage, aux jambes, dans le dos et sur la poitrine commencent à s'estomper. C. vivait quasiment séquestrée, sous l'étroite surveillance de son conjoint. Les agressions physiques étaient devenues fréquentes, mais la jeune femme rendait coup pour coup. Le jour où C. s'est enfuie, son compagnon l'avait menacée avec un couteau, après lui avoir fracassé le visage contre le sol à de multiples reprises. Malgré la gravité des lésions constatées par la police, l'homme est resté en liberté.


C. n'est demeurée que quelques semaines au refuge de La Louvière.

Depuis l'ouverture du refuge, en 1980, le rajeunissement progressif de la population accueillie est flagrant. Alors que les femmes hébergées avaient, pour la

plupart, entre trente-cinq et quarante-cinq ans, il y a trente ans, elles ont aujourd'hui entre dix-huit et trente-cinq ans.

22 février 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

LE RAJEUNISSEMENT DES FEMMES HÉBERGÉES

 **Josiane Corruzi, directrice, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues :** *“Nous constatons un rajeunissement de la population. Ce qui veut dire deux choses. D’abord, de manière positive, elles restent beaucoup moins longtemps avec leur conjoint violent, elles se sentent autorisées à s’en aller beaucoup plus tôt. Il y a de moins en moins de freins sociaux au départ. Quand j’ai commencé, il y a vingt-cinq ans, le divorce était encore mal perçu et mal vécu par les femmes, qui préféraient attendre que leurs enfants grandissent. Aujourd’hui, la majorité des enfants vivent dans des familles recomposées, avec des parents divorcés... La séparation n’est plus taboue. Cela aide les femmes à quitter le conjoint violent. Mais cela signifie aussi que la violence se transmet de génération en génération et qu’il nous reste encore beaucoup de travail à faire en termes de prévention.”*

	Nombre	%
De 18 à moins de 25 ans	16	22
De 25 à moins de 31 ans	15	21
De 31 à moins de 40 ans	23	31
De 40 à moins de 50 ans	8	11
De 50 à moins de 60 ans	11	15
De 60 à moins de 65 ans	-	-
De 65 ans et plus	-	-
Total	73	100

Répartition selon l'âge des différentes personnes hébergées par le refuge de La Louvière

Statistiques 2009 du refuge "Solidarité Femmes"

Florence Lobet, fondatrice de "Violences conjugales, ça vaut pas l'coup", visite une femme dans le service psychiatrie d'un hôpital de Charleroi. Enseignante, mère de deux enfants, elle a été hospitalisée suite à une décision prise lors d'une rencontre de Florence Lobet avec le psychiatre de l'établissement.

Très tôt dans leur relation, le conjoint ("*profil type de pervers manipulateur*", selon la dirigeante de l'association) a commencé à contrôler son épouse : ses dépenses, ses horaires, ses relations. La domination psychologique a été ensuite accompagnée d'une violence physique, puis sexuelle. Les trois composantes n'ont cessé de croître jusqu'à la séparation du couple. Entre temps, l'enseignante était passée par deux tentatives de suicide.

"Violences conjugales, ça vaut pas l'coup" est une cellule d'accompagnement des

femmes victimes de violences conjugales. Deux conseillères proposent un accueil des victimes dans des centres hospitaliers, avec des conseils, un "coaching" complet pour toutes les démarches (médecins, avocats, police, etc.) et un soutien psychologique. Sur une année, Florence Lobet suit environ deux cent cinquante personnes ; chaque mois, elle constate une à deux hospitalisations liées à des violences psychologiques : "*Sur les six cents femmes accompagnées depuis 2004, nous avons identifié trente personnes pour lesquelles il était trop tard. Elles avaient basculé dans une sorte de maladie mentale.*"

16 mars 2011 - Charleroi - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

La Docteure Geneviève Pagnard, psychiatre, criminologue définit la violence psychologique comme une forme de violence conjugale et familiale, plus fréquente et souvent plus destructrice que la violence physique.

Le mécanisme de la violence psychologique - ou "manipulation destructrice" - apporte des clés fondamentales dans la compréhension de cette violence bien cachée dans le huis clos familial, mais aussi dans bien des replis de nos sociétés.

La manipulation destructrice aboutit à un véritable "meurtre psychologique" des victimes.

Ses séquelles ne sont pas aussi visibles que celles d'une agression physique ; le système judiciaire et la société n'ont pas encore pris toute la mesure de ses effets et ne sont pas encore prêts à la prendre pleinement en considération.

La manipulation destructrice, particulièrement fréquente, insidieuse et dévastatrice, est à l'origine de la plupart des cas de violence conjugale qui aboutissent à des situations dramatiques, telles que des enlèvements d'enfants, l'emprisonnement, les suicides, voire les meurtres.

La femme victime sera consciente des violences et de l'enfer qu'elle vit, mais elle sera prise au piège, car ses analyses et ses émotions seront continuellement disqualifiées et niées par l'auteur ("*ce n'est pas si grave*", "*tu exagères*", "*c'est de la comédie*", etc.). L'auteur entretient un sentiment de culpabilité et d'incompétence chez la victime.

Ces violences répétées seront à l'origine de troubles psychotraumatiques qui entraînent une mémoire traumatique, un état de dissociation et d'anesthésie émotionnelle, qui vont empêcher la victime de comprendre ses réactions et ses émotions.

Ces troubles vont générer un état de dépendance : d'un côté, elle sait qu'il s'agit de violences graves, mais elle doute ; et de l'autre, elle est submergée par des émotions. Cet état de doute, d'incertitude, de confusion permet à l'auteur de mettre en place une emprise, de la manipuler et de lui imposer des pensées.



séjour fut relativement bref.

Depuis 1980, le nombre de femmes étrangères hébergées ne cesse de croître, nécessitant une adaptation et formation continue des équipes du refuge à de nouvelles problématiques, juridiques et humaines et de nouvelles cultures.

23 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginot

► FEMMES IMMIGRÉES ET VIOLENCE CONJUGALE

Certaines conditions sociologiques et économiques rendent les femmes immigrées particulièrement vulnérables aux violences conjugales. D'abord, beaucoup d'immigré-es viennent de pays où les inégalités de sexe sont institutionnalisées.

Ensuite, les femmes immigrées sont souvent assez isolées. La majorité ne parle pas bien le français et souffrent aussi de ne pas travailler. Il est moins probable qu'une femme sans travail et ne parlant pas français quitte un mari violent, parce que ces conditions rendent toute indépendance difficile. Parfois, les hommes vont jusqu'à séquestrer leur femme et refusent l'aide des assistantes sociales. L'isolement est très dangereux pour une femme battue et peut lui être fatal. Mais, même si une femme immigrée battue surmonte les barrières culturelles et économiques et décide de quitter un mari violent, des obstacles légaux peuvent l'en empêcher si elle veut rester en Belgique après sa séparation.

À l'arrière du refuge pour femmes battues de La Louvière, une cour a été aménagée avec un espace de jeux en plein air pour les enfants. Entre deux examens médicaux, R. se repose en gardant un œil sur son fils et une fillette de son âge.


Née au Maroc, R. a rejoint de la famille à Bruxelles, contre son gré, à l'âge de dix-huit ans. Quelques mois plus tard, elle rencontrait son futur époux. Peu après leur mariage, la violence s'installait. R. était régulièrement frappée. Alors qu'elle était enceinte de quatre mois de son deuxième enfant, un soir, son mari s'est acharné sur sa jambe en sautant dessus à plusieurs reprises. Elle l'a quitté à l'issue de cet épisode. Pendant son séjour au refuge, les éducatrices ont accompagné R. dans toutes ses démarches médicales. Malgré leur dévouement, sa familiarisation avec les règles de l'établissement et à la vie avec les autres hébergées aura été délicate. Son

Nationalité	Nombre	%
Belge	56	57
Europe (Union européenne)	3	4
Europe (hors Union européenne)	2	3
Autres	12	16
Total	73	100

Répartition des différents adultes selon la nationalité -

Statistiques 2009 du refuge "Solidarité Femmes"

Source : www.sosfemmes.com/violences/violences_femmes_immigrees.htm

 **Emilie Delmotte, éducatrice spécialisée, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues :** *"De façon générale, les femmes étrangères me touchent, peut-être pas plus, mais différemment en tout cas. Elles viennent dans un pays où elles ne connaissent pas la culture, la langue. Elles ont tout quitté et se retrouvent ici, au refuge... Je pense à l'une d'elle qui était séquestrée chez elle avec sa fille. Elle a su s'enfuir avec son enfant, sans rien. Elle ne parlait pas le français, elle ne connaissait pas les rues, elle ne connaissait pas la Belgique. Elle a eu énormément de courage de le faire. Toute sa famille est encore au pays. ... Elle a subi de très importantes violences physiques. Elle a failli mourir à plusieurs reprises... Pour moi, c'est une survivante en fait."*

Amélie, hébergée au refuge de La Louvière pendant cinq mois en 2009. Avant de rejoindre le centre, elle était déjà séparée de son conjoint depuis deux ans, avait un emploi et vivait avec son fils en bas-âge. Elle était harcelée par cet homme, délinquant récidiviste, qui ne supportait pas la séparation et l'instauration de règles pour la garde de son fils. La sachant soutenue par ses collègues de travail, il la menaçait jusque dans l'entreprise, n'épargnant pas ses collaborateurs. Une de ses innombrables visites imprévisibles a dégénéré. Amélie a été rouée de coups. Dans les jours qui suivirent, elle a été accueillie au refuge.

Lorsque l'on évoque son histoire, les éducatrices ou dirigeantes du refuge se rappellent toutes avoir eu très peur pour elle, du fait de l'extrême violence et du profil de son ex-compagnon.

Certaines évoquent notamment la crainte du "crime d'honneur". L'autre souvenir marquant concerne son amitié avec Laetitia, une autre hébergée de l'époque. Aujourd'hui, Amélie a repris son activité professionnelle dans une entreprise qu'elle apprécie, elle a refait sa vie avec un autre homme et Laetitia est la marraine de son deuxième enfant.

24 mars 2011 - Heppignies - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► LES CRIMES D'HONNEUR

L'ONG Human Rights Watch donne la définition suivante des crimes d'honneur : "Les crimes d'honneur sont des actes de violence, le plus souvent des meurtres, commis par les membres masculins d'une famille à l'encontre de ses membres féminins, lorsqu'ils sont perçus comme cause de déshonneur pour la famille tout entière. Une femme peut être la cible d'individus au sein de sa propre famille pour des motifs divers, comprenant : le refus de participer à un mariage arrangé, le refus des faveurs sexuelles, la tentative de divorce - que ce soit dans le cadre de la violence conjugale exercée par son mari ou dans un contexte avéré d'adultère. La simple interprétation selon laquelle son comportement a "déshonoré" sa famille est suffisante pour enclencher des représailles."

Ces crimes sont typiquement le fait de membres de la famille de la victime ou de la communauté et sont souvent prémédités. Dans les sociétés où ils sont le plus souvent perpétrés, on les considère comme relevant du domaine privé et la justice poursuit rarement les criminels.



C. aide son fils pour ses devoirs scolaires, dans une des salles communes du refuge de La Louvière. Victime de violences diverses, graves et nombreuses de la part de son conjoint, elle a décidé de venir au refuge, craignant le placement de ses enfants. Ces derniers, suivis par le service de protection de la jeunesse, sont perturbés par leur vécu, la violence subie et le chantage affectif asséné par leur père, depuis leur arrivée au refuge. L'un d'eux souffre d'encoprésie. C. a quitté le refuge en février 2011, sans que les problèmes paraissent totalement réglés.

Le centre de La Louvière dispose de vingt-quatre lits. En moyenne, la moitié des places sont occupées par des enfants. Plusieurs éducatrices de l'association sont formées pour leur suivi et leur accompagnement : *“Les enfants exposés aux violences conjugales sont encore plus impuissants que leur mère et ils ont des façons*

de se protéger qui leur sont propres. Ils sont en conflit entre deux types d'amour et on leur demande souvent de prendre parti : nous constatons que les hommes violents, via le chantage affectif, instrumentalisent presque toujours les enfants, car cela fait partie de leur système de domination. Ces enfants sont victimes, mais ce qu'ils vivent et ressentent est très spécifique”, explique Josiane Coruzzi, directrice de “Solidarité femmes et refuge pour femmes battues”.

9 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► ENFANTS TÉMOINS, ENFANTS VICTIMES

Le rapport sur la violence conjugale, réalisé sous la direction du Professeur Roger Henrion (France, 2001) souligne que dans près de 70 % des cas, les actes de violence conjugale se déroulent devant les enfants. Ils les impliquent directement dans 10 % des cas, avec des séquelles physiques et psychologiques comparables à celles observées chez leur mère.

Cette étude précise également : “La violence dont l'enfant est témoin a les mêmes effets sur lui que s'il en était victime. Ces enfants sont susceptibles de reproduire la violence, seul modèle de communication qu'ils connaissent...”. Et de fait, dans la plupart des cas, un cercle vicieux s'installe d'une génération à l'autre. Les enfants à naître aussi sont concernés.

Selon Ann Pâquet-Deehy, Professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal, être exposé à la violence conjugale couvre une vaste gamme d'expériences. Être présent lors des scènes de violence entre les parents est généralement reconnu, mais c'est aussi entendre des éclats de voix et des cris, voir les marques des coups portés, percevoir la détresse dans le regard du parent victime. Ainsi, les enfants peuvent tout aussi bien observer directement ou entendre les comportements de violence qu'en constater les conséquences après coup.

Les conséquences possibles, sur la santé physique des enfants, sont :

- > une naissance prématurée ou un bébé de petite taille, un retard de croissance ;
- > des troubles psychosomatiques : allergies, maux de tête, asthme, maux de ventre, constipation, énurésie. . .
- > des troubles de l'appétit ;
- > des insomnies ;
- > un stress physique.

Les conséquences possibles sur le plan émotionnel, sont :

- > la dépression ;
- > l'anxiété ;
- > une estime de soi plus faible ;
- > des sentiments de peur, de méfiance et d'insécurité vis-à-vis de l'environnement ;
- > une ambivalence des sentiments ;
- > un sentiment d'abandon ;
- > des phobies (scolaires ou autres).

Les conséquences possibles sur le plan cognitif, sont :

- > un retard du développement verbal et cognitif ;
- > des difficultés d'apprentissage du langage ;
- > des difficultés d'attention et de concentration ;
- > une baisse du rendement scolaire.

Dans son article "Les conséquences de la violence conjugale chez les jeunes", Ann Pâquet-Deehy indique par ailleurs que les filles intériorisent davantage leurs émotions et manifestent plus de problèmes émotionnels.



Florence Lobbet, responsable de "Violences conjugales, ça vaut pas l'coup" : *"J'aimerais aussi que la violence conjugale soit prise en compte dans les gardes d'enfants, en reconnaissant le statut de victime des enfants. Et qu'on apprenne la différence entre un conflit de couple et la violence conjugale à tous les services qui s'occupent des enfants. J'ai beaucoup de situations où les femmes sont séparées depuis quelques années et elles sont toujours victimes de violences conjugales à travers leurs enfants. Avec une garde alternée, elles voient, impuissantes, leurs enfants dérapier et être détruits."*



Coline Dubois, éducatrice du refuge de La Louvière, conduit des enfants hébergés vers l'école, au lever du jour. Sauf cas particulier, tous les enfants en âge d'être scolarisés retrouvent les bancs d'une classe une semaine après leur arrivée au centre. La direction de l'association a conclu un accord avec une école locale, pour permettre ce transfert plus rapide qu'à l'accoutumée. Pour des raisons de sécurité, une éducatrice accompagne systématiquement tous les mouvements hors refuge des enfants.

Coline Dubois fait partie de l'équipe depuis cinq ans. Jeune, elle a été hébergée, avec sa mère, au refuge de La Louvière. Depuis ce séjour, elle souhaitait travailler dans le domaine social. Les enfants occupent la plupart de son temps, mais comme pour toute l'équipe de la structure, la polyvalence est la règle. Avec sa collègue Tina

Abis, elle se charge, notamment, de la recherche des logements pour les hébergées qui quittent le refuge.

10 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► LES ENFANTS DU REFUGE

Les mères qui arrivent au Refuge sont généralement enlisées dans le processus de la violence, extrêmement fragilisées physiquement et psychologiquement par les maltraitances répétées, les humiliations, la peur. Aussi, elles ont les plus grandes difficultés à se défendre face au déferlement de violence de leur conjoint.

Ces mères peuvent difficilement éviter à leurs enfants d'assister aux violences, l'agresseur ne prenant que rarement des précautions pour les en préserver.

Paradoxalement, les mères évoquent les enfants comme la raison qui les a fait rester, et en même temps, celle qui les fait partir. La préservation des enfants est un motif essentiel pour sortir de la violence. Ils poussent leurs parents à changer et leur mère à entamer une action, quand ils la savent en danger.

	Nombre	%
Moins de 1 an	8	17
De 1 an à 3 ans	20	41
De 4 an à 6 ans	10	20
De 7 à 9 ans	5	10
De 9 à 12 ans	3	6
Plus de 12 ans	3	6
Total	49	100

Répartition des différents enfants présents selon l'âge

Statistiques 2009 du refuge "Solidarité Femmes"

Source : www.hauts-de-seine.net/solidarites/aide-victimes/violence-femmes/enfantsviolence-conjugale

Au sein du refuge, des amitiés se nouent également entre les enfants. Du fait de la vie en collectif, certains sont tristes de quitter leurs amis lors de la sortie du refuge. Comme pour les femmes, des activités sont organisées pour les enfants du refuge et ceux qui l'ont quitté, telles que la fête de Saint-Nicolas, des sorties au théâtre...

Le refuge pour femmes battues de La Louvière est un lieu de vie communautaire. Un règlement intérieur régit cette existence collective : les heures de repas, de coucher et les modalités de sorties sont fixées ; les hébergées maintiennent la propreté des espaces communs et individuels ; les mères sont responsables de leurs enfants. De l'avis des intervenantes, ce cadre est un élément restructurant et reconstruteur pour nombre de femmes et d'enfants, au moins pendant les premières semaines de leur séjour. Au fil du temps passé au centre, le respect du règlement intérieur fait régulièrement l'objet de transgressions, le plus souvent mineures. Par exemple, il n'est pas rare de voir des hébergées, par petits groupes, le soir, réunies dans les chambres pour discuter ou écouter de la musique.

Ici, Christelle, au refuge depuis près de six mois, porte sa fille vers leur chambre pour

la coucher. Victime de violences multiples, menacée arme à la main par son ex-compagnon, qui s'en est également pris à son entourage, la jeune femme fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe du refuge, inquiète pour sa sécurité. *“Avec les menaces, les coups, la peur, je revenais avec lui pour qu'il laisse en paix mes parents, mes proches. Je me disais que tant que j'étais avec lui, il ne toucherait à personne d'autre. Ici, elles m'ont aidé à tenir. À tenir aussi vis-à-vis de ma fille, car je culpabilisais de les éloigner l'un de l'autre. Il l'utilisait pour me voir, me faire revenir. L'équipe m'a aidé à me restructurer, reprendre confiance, avoir à nouveau envie”,* témoigne-t-elle.

14 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginot



► LA VIE EN COMMUNAUTÉ AU REFUGE

Les femmes hébergées sont amenées à :

- > participer à différentes tâches ménagères : prendre soin de leur chambre, mais aussi, à tour de rôle tenir propre les espaces collectifs. Avec la responsable de l'hygiène, elles établissent un planning pour la semaine ;
- > établir, avec la cuisinière, le menu de la semaine ;
- > se réunir une fois par semaine (conseil des hébergées) pour discuter des conflits, des difficultés du quotidien (les enfants, les charges ménagères non respectées, les difficultés de communiquer, le respect des différentes cultures, les conflits avec les travailleuses, etc.) et aussi des activités qu'elles voudraient mener, des propositions pour améliorer la vie en communauté...

Ces réunions sont animées par la permanente sociale qui propose aussi aux femmes des exercices pour améliorer leur communication, leur apprendre à découvrir les valeurs des unes et des autres, le respect des différences et la gestion des conflits et de l'agressivité.



En fin de journée, Julie Dereux joue avec les enfants, dans la salle du refuge de La Louvière qui leur est dédiée. Depuis quatre ans, l'éducatrice spécialisée consacre son temps aux enfants hébergés : les conduire à l'école, les entourer pendant les repas, suppléer les mères quand elles ne se sentent pas bien ou sont retenues par ailleurs, les encadrer pour des sorties au cinéma, au théâtre, etc.

La plupart des enfants ont été à minima exposés aux violences. Perturbés par ce vécu, ils expriment de façons très différentes leur malaise : qu'ils soient surexcités ou enfermés dans un certain mutisme, les éducatrices les aident à exprimer leurs émotions, leurs angoisses. Les entretiens personnels font partie de l'accompagnement individualisé des enfants : ils ont lieu régulièrement ou spécifiquement, à la demande des mères ou à l'initiative des intervenantes. Des jeux collectifs, portant

sur l'estime de soi ou la coopération, l'entraide, permettent aussi de faire avancer les jeunes hébergés. Enfin, des activités ludiques visant à briser les stéréotypes sexistes sont fréquemment organisées.

À l'issue de leur séjour, de nombreux enfants regrettent la fin de cette vie en communauté, avec les filles et garçons de leur âge et les éducatrices. Et Julie Dereux avoue que pour elle, certains départs sont parfois difficiles à vivre, sur le plan affectif.

9 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginot

► LE PROJET PÉDAGOGIQUE AVEC LES ENFANTS MENÉ AU REFUGE SOLIDARITÉ FEMMES

En plus des occupations quotidiennes (changements d'école, repas, devoirs, occupations extrascolaires), le personnel éducatif du refuge mène avec les enfants une action spécifique sur leurs vécus de violences.

Comme pour les femmes hébergées, l'équipe décline son intervention en "crise/court terme et crise moyen/long terme" :

- > **court terme** : les enfants hébergés et âgés de plus de trois ans sont vus à leur arrivée en entretien individuel pour leur permettre d'exprimer ce qu'ils ont vécu ;
- > **moyen et long terme** :
 - activités ludiques à visée thérapeutique : différentes activités sont menées par les éducateurs avec les enfants, en groupe (quand les tranches d'âge sont compatibles) ou en individuel (jeux, peinture, histoire avec marionnettes, histoires, contes, chansons). Ces activités ont pour but d'amener progressivement les enfants à s'exprimer sur leur vécu, leur apprendre à verbaliser et gérer leurs émotions, à établir des relations égalitaires et non violentes (réfléchir sur les modèles appris et trouver d'autres comportements) et à développer leur confiance en eux ;
 - apprendre aux mères à développer l'estime de soi de son enfant : ce travail de réflexion en entretien individuel avec les mères est réalisé en parallèle avec le travail sur l'estime de soi mené par les femmes sur elles-mêmes ;
 - la présence du père malgré l'absence : souvent, les enfants, sentant la souffrance de leur mère, s'érigent en protecteurs de celle-ci et n'osent pas exprimer ce qu'ils ressentent par rapport à la rupture, leurs sentiments contradictoires à l'égard du père ("je l'aime mais..."). Les éducateurs sont attentifs à cette difficulté et ont développé des activités ludiques qui permettent de parler du père et des relations parents/enfants ;
 - la préparation au droit de visite du père et la gestion du retour de l'enfant après le temps passé avec celui-ci : ces moments sont difficiles pour les enfants qui vivent des émotions très fortes. Souvent, les conjoints violents instrumentalisent leurs enfants : ils veulent des nouvelles de leur femme, savoir où elle est ou ce qu'elle fait, font de leurs enfants leurs messagers, les couvrent de cadeaux coûteux, les supplient de faire revenir leur mère au domicile... Cette attitude du père rend les enfants très angoissés et les culpabilisent.

Les éducateurs sont donc très présents à ces moments et travaillent beaucoup sur l'expression des enfants et leur droit à dire "non" à l'intérieur d'eux-mêmes à ces manipulations du père.

De 1974 à 2010, Bernadette a vécu sous le joug d'un mari violent : injures, coups, contrôle systématique, harcèlement, dénigrement, en privé comme en public, etc. Elle a attendu que ses enfants soient adultes et en juillet 2010, Bernadette a rejoint le refuge pour femmes battues de La Louvière, où elle est demeurée cinq mois. Fragile, d'une infinie tristesse, elle n'avait cessé, tout au long de son séjour dans la maison d'accueil, de parler de ce qu'elle avait vécu et subi pendant trente-six ans. Aujourd'hui, Bernadette attend ses petits-enfants pour les fêtes de fin d'année, dans son nouvel appartement. Elle a obtenu et meublé ce logement avec l'aide de "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues". Plusieurs personnes de l'équipe aident les femmes, pendant leur séjour, pour leur recherche d'habitation. D'autres collectent des meubles afin de permettre aux ex-hébergées d'avoir d'un intérieur agréable à vivre dès leur sortie. À côté de ces éléments matériels dont elle a bénéficié, Bernadette participe à une formation à l'estime de soi, elle est toujours suivie par une accompagnatrice psychosociale du refuge et vient fréquemment aux sorties organisées pour les hébergées.

11 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginot



► LA PARTICIPATION AUX ATELIERS À L'EXTÉRIEUR DU REFUGE : LE GROUPE D' ACTIONS ET D'ÉDUCATION "LES CHANCEUSES"

Le groupe "Les chanceuses" s'est créé à la demande de femmes victimes de violences après leurs séjours au Refuge et de femmes victimes, mais qui ne souhaitent pas être hébergées.

Différents ateliers sont organisés pour rompre l'isolement et permettre aux femmes de se retrouver, d'apprendre ensemble à organiser le quotidien afin de mieux lutter contre la précarité qui est le lot fréquent des femmes seules avec ou sans enfants. Ces ateliers sont ponctuels. Le fait qu'ils rassemblent hébergées et ex-hébergées favorise les échanges et le partage de vécus et d'expériences. Les participantes sont actives dans la préparation des thématiques développées où est privilégiée la co-construction des savoirs. Les thématiques sont diverses : étude de la condition des femmes, savoirs juridiques, consommation responsable, budget, comment faire des économies, comment manger sain et pas cher, la santé, les droits sociaux, les différents services à connaître (plannings, CPAS, guichet énergie, AIS...).

Autres ateliers/activités :

- > l'asbl a un accord avec la Maison de la Culture de La Louvière pour bénéficier de places de théâtre, de concert ou de cinéma à tarif préférentiel. Cela permet aux participantes d'avoir accès aux manifestations culturelles de la Région ;
- > l'atelier auto-défense verbale et physique selon la méthode japonaise du seito boei (formation d'une instructrice par l'asbl Garance) permet aux femmes de reprendre confiance en leurs capacités de se défendre ;
- > la participation à un ensemble d'actions citoyennes (marche mondiale des femmes, journée internationale des femmes, manifestations dans le cadre des luttes contre la pauvreté des femmes et les violences qui leur sont faites...).



Emilie Delmotte a rejoint le refuge pour femmes battues de La Louvière en 2007. Polyvalente, comme tous les membres de l'équipe, elle travaille principalement au soutien psychologique des hébergées. Formée notamment aux techniques de thérapie narrative, elle accompagne les femmes, lors d'entretiens - au moins - hebdomadaires, pour les aider à extérioriser leurs émotions, leurs problèmes et les amener à prendre conscience de l'anormalité de ce qu'elles ont subi. La plupart des personnes suivies sont d'une grande fragilité psychologique, elles ont traversé plusieurs étapes de vie difficiles. Elles sont souvent étouffées par des sentiments de honte et de culpabilité, fruits d'années de dénigrement, de contrôles, d'humiliations et d'isolement imposés par un conjoint manipulateur.

Emilie Delmotte s'entretient ici avec C., dans la "salle des émotions", pièce du


refuge dédiée à ces séances. Cet échange a été demandé par C., cette dernière se sentant "à bout" : victime de violences physiques lourdes de la part de son compagnon, elle l'a quitté pour venir au refuge, peu de temps après la naissance de leur enfant. À l'issue de son séjour, le harcèlement continu de son ex-conjoint a repris, accompagné de menaces extrêmes, contraignant C. à revenir plusieurs fois au centre.

10 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginot

► L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUEL

Le travail psychologique avec les femmes victimes de violences s'inscrit dans un travail d'expression et d'élaboration des psycho-traumatismes liés à cette relation conjugale, mais aussi à l'histoire familiale des femmes hébergées.

Ces entretiens sont des moments de parole et un temps de réflexion pour y voir plus clair, dans la relation aux autres, pour s'ouvrir à elles-mêmes et à leur histoire, pour découvrir le sens de leur souffrance. Ils sont menés dans la confidentialité, le respect, le non-jugement.

 **Emilie Delmotte, éducatrice spécialisée, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues :** *"Je crois que le plus important, c'est une oreille attentive. C'est mon premier outil de travail. Souvent, c'est la première fois qu'elles peuvent parler ... J'essaie qu'elles soient en confiance, qu'elles ne se sentent pas honteuses. Maintenant, il y a beaucoup d'émotions qui passent aussi. En fait, je me vois comme un miroir. Je leur renvoie ce qu'elles me disent. Je reformule. C'est comme ça qu'elles peuvent avancer."*

Au siège social de "Solidarité femmes", situé au cœur de La Louvière, Christelle Rousseau masse une personne hébergée depuis plusieurs mois au refuge. La structure propose ce service aux femmes de la maison d'accueil depuis plus de dix ans pour "leur permettre de prendre du temps pour elles et de se réapproprier leur corps autrement que sous les coups et dans la violence", précise Josiane Coruzzi, directrice de l'établissement. Certaines hébergées deviennent rapidement de grandes adeptes ; d'autres restent réticentes, plus ou moins longtemps, ayant de la difficulté à laisser voir et toucher un corps qui a été maltraité et dénigré pendant plusieurs années. À leur arrivée au refuge, lors des premiers massages, la plupart des femmes ont des tensions physiques importantes, qui nécessitent du temps pour être dénouées.



"L'esthéticienne t'apprend à apprécier ton corps, qui n'est pas fait pour recevoir des coups. J'ai aussi appris à me maquiller pour mon plaisir et non plus pour cacher mes blessures", témoigne Patricia, une ex-hébergée.

23 février 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE SUR LE CORPS

Outre les conséquences socioprofessionnelles et psychologiques, la violence s'inscrit dans le corps des victimes et peut provoquer des sentiments de saleté et de honte, ainsi que des difficultés sexuelles (désordre de la libido, rapports sexuels douloureux, abstinence par rejet de la sexualité, "errance" multipartenariale par dépit...).

Elle entraîne également des difficultés somatiques et psychosomatiques (problèmes gynécologiques, de dos, refus ou négation des soins dentaires nécessaires, lavements fréquents, douleurs au ventre ou à l'anus...) et mène à des conduites addictives et d'autodestruction (anorexie, boulimie, automutilation, tentatives ou idées suicidaires, automédication abusive...), au dégoût de soi (de son corps, de son image dans le miroir...).

Par ailleurs, les conséquences du stress peuvent amener des troubles digestifs, gynécologiques et génito-urinaires, endocriniens, immunitaires, allergiques, ORL, dermatologiques, des troubles cardiovasculaires, palpitations, hypertension artérielle, atteinte coronaire, et aussi diabète, affections pulmonaires, voire neurologiques.

Source : www.sosfemmes.com/violences/violences_psychotrauma.htm

► LA RESTAURATION DE L'IMAGE DE SOI

Au sein de l'équipe du Refuge "Solidarité Femmes", une esthéticienne offre aux femmes plusieurs types de soins corporels. Elle s'est aussi spécialisée dans les massages bien-être. Ceux-ci participent à l'amélioration de la confiance en soi des femmes maltraitées. Elles (ré)apprennent à s'occuper d'elles. L'esthéticienne apprend aussi aux femmes à prendre soin d'elle en fonction de leur budget.



Véronica Saldi, coordinatrice de l'équipe éducative du refuge pour femmes battues de La Louvière, anime un atelier avec sept hébergées. Présente depuis dix ans au centre, elle souligne l'évolution rapide du profil des victimes accueillies depuis quelques années : *“Les symptômes sont souvent les mêmes : une absence d'estime d'elle-même et une très forte culpabilité. Par contre, il y a beaucoup plus de blessures, pas seulement le vécu d'une femme battue adulte. Nous devons ouvrir, élargir notre travail pour aller chercher, dans leur enfance, la maltraitance, l'abandon, le manque d'affection, la dévalorisation. Les problématiques qu'elles portent sont complexes et multiples.”*

Au-delà de ces ateliers et de la polyvalence propre à toutes les personnes de la structure, Véronica Saldi travaille avec les enfants hébergés, fait de la sensibilisation

dans les écoles et pilote des cours d'autodéfense verbale et physique pour les femmes.

21 janvier 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES AU SEIN DU REFUGE... ... AVEC LES HÉBERGÉES DE PLUS D'UN MOIS : “L'INTERVENTION SPÉCIFIQUE À MOYEN ET LONG TERME”

Le travail de “dévictimisation” et le travail sur les vécus émotifs

Les femmes victimes de violences conjugales ont le plus souvent intériorisé une position de victime.

Les animatrices de l'asbl entament donc avec elles un processus progressif de “dévictimisation”. Elles aident les femmes à exprimer leur honte, leur culpabilité, leurs peurs, leurs colères et surtout leur ambivalence par rapport à leur agresseur, leur dépendance émotionnelle. Lorsqu'elles arrivent à démêler l'écheveau compliqué de leurs sentiments, les femmes peuvent commencer à guérir et à avoir une meilleure compréhension de leur vécu.

Elles sont également amenées à identifier les mécanismes de la violence (cycle et escalade), ainsi que ses différentes formes d'expression (psychologique, verbale, physique, sexuelle) et à reprendre du pouvoir sur leur vie.

L'atelier "estime de soi"

Cet atelier collectif va amener les femmes à se situer par rapport aux violences subies et à comprendre les mécanismes sociaux à l'oeuvre dans les vécus individuels (les stéréotypes féminins et masculins).

Les séances durent trois heures, une fois par semaine et sont porteuses chacune d'un thème : la famille, les enfants, l'amour, soi et le couple, la sexualité... Elles combinent exercices pratiques et phases de réflexions.

Atelier d'écriture sur les ressources intérieures, mené par Véronica Saldi, coordinatrice de l'équipe éducative du refuge pour femmes battues de La Louvière. Certaines intervenantes de la structure ont été formées aux thérapies par le jeu et les histoires métaphoriques, qu'elles utilisent beaucoup. Ici, se basant sur des animaux et une chronologie préétablie, les participantes doivent écrire un petit conte : le personnage principal sera placé dans une situation difficile de laquelle il devra sortir.

La plupart des femmes qui ont vécu dans la maltraitance ont perdu toute capacité à se définir. Cette perte d'identité se traduit par une déconnexion de leurs envies, de leurs émotions, excepté la tristesse et la peur. L'objectif de tels ateliers est de les aider à se redécouvrir, reprendre possession d'elles-mêmes, en rattachant le plus souvent possible ces repères retrouvés à des sensations positives.

Ce jour, l'une des participantes bloquera, incapable d'écrire un mot et sortira discrètement, mais en larmes de la salle, en pestant contre l'inutilité de cette session. Aidée par Véronica Saldi, qui lui renverra son image, telle que perçue par les autres - notamment son humour avec les hébergées, elle reviendra aux séances suivantes et remplira, avec difficulté, les objectifs des ateliers.

Au cours de ses travaux avec les femmes, Véronica Saldi oeuvre également beaucoup pour leur montrer qu'un autre modèle de couple que celui de dominant/dominé existe et peut être mis en place.

21 janvier 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► LES OUTILS D'ANIMATION

Les animatrices du refuge utilisent des outils d'animation, notamment ceux créés par la Docteure Joyce Mills, également conteuse reconnue internationalement, spécialiste des traumatismes, et conceptrice du programme pour les organisations de soins de santé, psychologiques, éducatifs et communautaires. Fondatrice du Centre StoryPlay, la Dr Mills est la récipiendaire du Prix 1997 "Thérapie par le jeu international".

Voici quelques exemples d'outils d'animation développés par le Dr Mills, dont certains sont utilisés au refuge :

- > **histoires métaphoriques** : le jeu est le langage. Et la créativité est la langue pour jouer, créer et utiliser des contes, pour générer la transformation chez les enfants, adolescents et familles avec lesquels ils travaillent.
- > **exercices de relaxation et de méditation** : des approches hypnothérapeutiques utilisant la visualisation, les métaphores artistiques et la musique, qui vont aider à se dissocier d'un traumatisme physique ou émotionnel, comme la peur ou la douleur, avec l'intention de reconnecter leurs capacités et le sentiment d'autosatisfaction à leurs ressources intérieures.
- > **dessin des trois ressources** : dessiner sa peur ou son obstacle par trois dessins, au fur et à mesure de la thérapie. Le but est de faire prendre conscience à la victime l'évolution du premier au troisième dessin, qu'elle réalise comment elle peut transformer le négatif en positif.



Formation à l'autodéfense, menée par l'asbl Garance, dans une salle de Saint-Gilles. Huit femmes participent à cette session.

Garance est une association qui travaille dans la prévention primaire des violences faites aux femmes. Cela englobe toutes les actions et interventions qui peuvent être mises en place avant que la violence n'émerge. Son objectif est de ne pas laisser cette violence se manifester ou, si cela est impossible, d'en limiter les conséquences négatives pour la victime. Dans ce but, Garance propose régulièrement des stages d'autodéfense et de défense verbale, ouverts à toutes les femmes.

La plupart des structures venant en aide aux victimes de violences conjugales orientent les femmes suivies vers de tels stages : les témoignages des participantes soulignent l'apport conséquent de ces séances, en termes de capacité d'action et de confiance en elles.

27 mars 2011 - Bruxelles - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► GARANCE ASBL

L'association "Garance" propose régulièrement des stages d'autodéfense et de défense verbale menés par des intervenantes formées. Ces stages sont ouverts à toutes les femmes, indépendamment de leur âge ou de leur condition physique. Pour les filles, des activités à partir de huit ans sont proposées.

Les préjugés sur l'incapacité des femmes et des filles à se défendre persistent. Garance se consacre à l'information et la sensibilisation du grand public à cette problématique. L'objectif est que chaque femme/chaque fille dispose d'outils pratiques pour se protéger et prendre soin d'elle-même.

Les activités de Garance se basent sur les techniques du seito boei, une méthode globale de prévention primaire de la violence intégrant une perspective de genre. Combinaison unique d'instruments intellectuels, émotionnels, mentaux, physiques et verbaux de protection et de défense, le seito boei part du vécu et des expériences des participantes et les rend capables de gérer des situations difficiles avec plus de choix, plus de pouvoir sur leur propre vie.

Définitions

- > Autodéfense : comprend tout ce qui rend la vie plus sûre ; réponse intégrale aux violences faites aux femmes, incluant l'acquisition de différentes compétences : maîtriser des techniques physiques, poser des limites verbales, éviter l'escalade, réfléchir et s'informer sur toutes les formes de violences. Savoir se protéger est étroitement lié à la confiance en soi, l'autonomie et la capacité de prendre soin de soi.
- > Défense verbale : forme d'autodéfense "légère" qui permet de :
 - mettre un terme à des situations agressives avant qu'elles ne s'enveniment,
 - détourner les agressions verbales en contrôlant ses émotions,
 - poser ses limites en choisissant l'intensité et l'objectif de ses actions.

La défense verbale peut être utilisée dans toute situation désagréable et mène globalement à une meilleure qualité de vie.

Florence Lobet, coordinatrice de "Violences conjugales, ça vaut pas l'coup" accueille une femme dans le bureau de l'association, au centre hospitalier de Namur, pour une première prise de contact. La rencontre commence par l'exposé des faits, le but initial pour Florence Lobet étant de déceler les affaires de violences, au sein des conflits de couples. Séparée de son compagnon depuis quelques mois, cette femme n'a jamais été frappée, mais se trouve dans un état de grande fragilité psychologique, du fait d'années de manipulations et de contrôles conjugaux. La coordinatrice l'aidera à remplir un questionnaire, outil de l'association destiné à évaluer plus précisément les violences psychologiques. Le test confirmera l'impression première.

Les cas plus "lourds" nécessitent un investissement bien supérieur, mais pour nombre de victimes, l'accompagnement adapté comprendra "seulement" une écoute attentive et bienveillante de la conseillère, des lectures sur la manipulation amoureuse et un suivi psychosocial. Aujourd'hui, 60 % des femmes reçues par Florence Lobet viennent à elle pour des situations de violence uniquement psychologique. L'association est présente dans les locaux des centres hospitaliers de Namur et du Val de Sambre.

18 mars 2011 - Namur - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► "VIOLENCES CONJUGALES, ÇA VAUT PAS L'COUP"

C'est à la suite de l'affaire Marie Trintignant, assassinée en 2003 par son conjoint, le chanteur du groupe Noir Désir, Bertrand Cantat que Florence Lobet a trouvé la motivation pour créer la cellule "Violence conjugale, ça vaut pas l'coup", au CHR Val de Sambre à Auvellais.

Sa création

La mise en place d'une cellule d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans un centre hospitalier s'est faite pour deux raisons évidentes :


- > répondre au monde médical qui est souvent le premier à identifier les problématiques de violences. Parce que bien souvent, les victimes, quand elles n'en peuvent plus, vont en parler à un médecin et que les médecins peuvent détecter des cas de violences conjugales. Quand les personnes arrivent aux urgences, elles ne veulent pas entendre parler de police, de plainte et le monde médical est souvent dépourvu, car ils ne peuvent apporter de réponse autre que médicale ;
- > offrir un endroit neutre. Il est difficile pour une femme d'entrer dans un lieu identifié "aide aux victimes". De plus, un lieu ainsi identifiable pourrait mettre en danger la personne si une tierce personne rapportait au conjoint violent que sa compagne cherche à se faire aider. Le service au CHRS n'est pas identifiable. Les femmes vont chez le médecin, le gynécologue, etc. Elles sont en sécurité et le bureau n'est pas signalé, même dans l'hôpital.

L'anonymat est le plus total.

L'accompagnement

La première étape de l'accompagnement est d'identifier si la personne est victime de violence dans son couple ou si elle vit des conflits, dans la relation amoureuse. Un questionnaire, issu du livre d'Isabelle Nasare-Aga, *Les manipulateurs et l'amour*, sert de base à cette détection. À partir de douze réponses positives (sur les trente items), le conjoint violent a le profil de quelqu'un qui ne changera plus, on peut être sûr que la victime vit une situation de violence conjugale bien installée et que sans intervention, celle-ci ne pourra que s'aggraver. Si c'est le cas, Florence Lobet et Fabienne Desquay, les deux permanentes de la structure, invitent la personne à lire le livre. L'accompagnement se fait sur le modèle du coaching de vie : définition des objectifs de la femme (quitter son conjoint, rester mais prévenir la violence...) et lui donner des outils et stratégies pour atteindre son objectif.

Florence Lobet accompagne les femmes dans toutes leurs démarches administratives, juridiques, socioprofessionnelles, avec une disponibilité de 7j/7, 24h/24, tandis que Fabienne Desquay élabore un travail de coaching thérapeutique.

 **Florence Lobet, fondatrice de "Violences conjugales, ça vaut pas l'coup" :** "L'idée du service est de coordonner la personne autour de tous les intervenants. Il y a tout un réseau de gens spécialisés, les avocats du civil, du pénal, sensibilisés aux violences, aux enfants exposés, travailler avec certains policiers ou le service d'aide aux victimes. Bien souvent, chacun a un mandat particulier et travaille un aspect. Nous coordonnons le tout et soutenons la personne par rapport à tous ces intervenants."



Josiane Coruzzi et Mireille Bertieaux, piliers de l'association "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues", se recueillent sur la tombe de Marianne Liébin au cimetière de Seneffe. Son compagnon la frappait constamment. Dépendante financièrement, elle vivait sous son contrôle permanent. À bout, elle avait fini par rejoindre le refuge, en septembre 1984, avec son plus jeune fils. Elle y est restée dix semaines, avant de rentrer, de peur de voir ses enfants placés. Le jour de son départ de l'établissement, elle a croisé son conjoint dans la rue. Il lui a pris son fils. Mireille Bertieaux se souvient : *"Elle est revenue prendre ses affaires au refuge, elle avait une joue marquée, il l'avait giflée. J'ai essayé de la retenir en pointant ses mensonges, que cela allait recommencer. . . Il avait leur fils avec lui. Elle a fait ses bagages et elle est partie."*

Trois mois plus tard, dans la nuit, l'homme asséna de nombreux coups à Marianne Liébin avant de la projeter dans les escaliers de la cave. Elle avait trente-quatre ans. Aujourd'hui encore, les pionnières du refuge ont du mal à retenir leurs larmes en évoquant l'histoire de cette jeune femme.

23 mars 2011 - Seneffe - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► UN ABUS DE POUVOIR

La violence conjugale se développe par cycles de plus en plus rapprochés (voir le cycle de la violence, page 12) dont l'intensité et la fréquence peuvent conduire la victime à craindre pour sa vie et celles de ses enfants.

Les gestes ou comportements violents de l'auteur font partie d'une stratégie pour contrôler ou imposer à l'autre sa volonté en utilisant le dénigrement, l'humiliation, les insultes le chantage, les menaces, les coups. La violence conjugale constitue un abus de pouvoir et de confiance. Elle est à l'opposé des relations basées sur l'égalité et le respect qui devraient être celles vécues dans le couple.

L'isolement, la honte, le poids des idées reçues, les sentiments de culpabilité et d'échec, plongent la victime dans le silence, l'empêchent d'agir et d'envisager une issue à sa souffrance.

Un coup de poing donné dans une porte, stigmate visible du climat de violence qui règne dans cette famille. La jeune femme, âgée de vingt et un ans revient à son domicile, après avoir porté plainte au commissariat contre son conjoint.

Le couple a un enfant de dix-neuf mois. Depuis cette naissance, le climat est de plus en plus malsain et la jeune femme subit les critiques, les injures et parfois, les coups de son compagnon. Elle a récemment été hospitalisée en psychiatrie pendant quatre semaines, pour une dépression profonde liée à sa vie maritale. Ce jour, elle témoigne d'une dispute violente, de claques portées au visage et d'insultes. À l'issue de cette altercation, l'homme est parti avec ses affaires, lançant au préalable tous les vêtements de son enfant et de sa compagne partout dans l'appartement. Répondant aux questions de la jeune femme, les policiers, intervenus à plusieurs reprises chez eux, lui ont conseillé de se séparer de son compagnon.

13 mai 2011 - Charleroi - Belgique © Pierre-Yves Ginot



► LES FORMES DE VIOLENCE

- > **La violence verbale** s'exprime par les mots. Si certains hommes violents vont élever le ton, pour intimider leurs compagnes, d'autres, au contraire, vont prendre une voix plus suave ; la victime reconnaîtra bientôt cette tonalité comme dangereuse. Un autre gardera son timbre habituel, mais abreuvera sa compagne d'injures, de menaces, de sarcasmes.
- > **La violence psychologique** s'exprime par des attitudes diverses, des propos méprisants, humiliants. Le compagnon violent renvoie à la victime une image d'incompétence, de nullité. Il l'atteint dans son image à travers le regard des autres. Progressivement, la victime perd confiance en elle, en ses possibilités. Peu à peu s'installe le désespoir, une acceptation passive de ce qui arrive. Elle s'isole, s'enferme dans sa honte, n'ose plus prendre d'initiative. Cette forme de violence est souvent minimisée, alors qu'elle peut avoir des conséquences graves : dépression, alcoolisme, suicide.
- > **La violence physique**, contrairement à une idée répandue, n'est pas toujours présente dans des situations de violence conjugale. Le partenaire utilise cette forme de violence quand sa compagne manifeste encore trop d'indépendance à son goût, quand il n'a pas réussi à contrôler tous les comportements de celle-ci. Il passe donc à la contrainte physique, à la brutalité ou aux coups.
- > **La violence sexuelle...** c'est la plus cachée. La personne violente oblige sa compagne à avoir des rapports sexuels malgré elle, avec lui ou avec d'autres partenaires selon ses propres fantasmes. Parfois il la forcera à se prostituer. Les viols, les agressions sexuelles, les rapports acceptés sous la contrainte ou dans le but de le calmer sont réguliers. Les victimes ont beaucoup de mal à en parler parce que les relations sexuelles restent associées aux obligations du mariage et l'idée du devoir conjugal.
- > **La violence économique** est exercée différemment selon les milieux (allocations familiales ou argent du ménage joués ou dépensés au bar ; revenus déposés sur un compte commun dont lui seul détient signature, carte bancaire ; biens immobiliers de madame qui disparaissent sous la gestion bienveillante de monsieur...). Cette violence aura pour but de déposséder la victime de toute possibilité d'autonomie financière et donc de la maintenir dépendante.



Interpellation d'un auteur de violence conjugale. Les policiers sont intervenus suite à l'appel téléphonique de sa femme. L'homme, rentré ivre au domicile familial, a lancé des objets dans l'appartement, causant de légers dégâts matériels, mais a surtout insulté et frappé sa femme devant leurs enfants en bas-âge. Fou de rage, il ne répondait pas aux injonctions des forces de l'ordre. Les policiers ont dû faire usage de la force pour le maîtriser et l'ont privé de liberté, pour la nuit, avant de le présenter au Procureur le lendemain matin.

En matière de violences conjugales, les peines prononcées dépendent souvent de la sensibilité des magistrats. Les délais de citation posent également problème ; la sanction devrait être rapide pour mettre un coup d'arrêt, ce qui n'est pas le cas. De nombreux intervenants de la chaîne de lutte contre ces violences rappellent

l'exemple d'une Procureure du Roi de l'arrondissement de Liège, qui avait, en 2003, décrété la "tolérance zéro" sur cette question : quels que soient la gravité des faits et le type de violence (physique ou psychologique), l'auteur présumé devait être systématiquement présenté au magistrat, avec a minima un rappel à la loi et éventuellement une mesure d'éloignement temporaire.

26 mars 2011 - Uccle - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► JUSTICE ET VIOLENCE CONJUGALE

Pendant longtemps, la Justice a trop souvent pratiqué des classements sans suite qui encourageait, chez l'auteur, un sentiment d'impunité et, chez la victime, une culpabilité et une peur dès lors sans limites... Puis, il y eut une première prise de conscience et une première loi, en 1997, réprimant les coups et blessures entre conjoints, puis d'autres concernant notamment le harcèlement et, plus tard, l'attribution prioritaire du logement à la victime. Sur le terrain, cependant, les signes de changement ont tardé à venir et les associations qui aident et recueillent ces femmes de clamer leur désarroi face à cette inertie...

Une étude avait mis en évidence, dès 2001, le malaise des policiers et des magistrats devant ces violences particulières, ainsi que la nécessité de travailler à une meilleure connaissance du phénomène, à un changement des mentalités et des pratiques professionnelles.

Un premier plan d'action national contre les violences conjugales fut lancé en 2003 par la Ministre Laurette Onkelinx, avec la volonté de briser le silence et d'inciter à la prise de conscience. Les limites d'une réponse purement répressive se faisant sentir, l'idée d'une approche multidisciplinaire, qui allie la sanction et l'aide, qui prenne en compte tant l'auteur que la victime et ses proches, prit corps...

Sous l'impulsion d'autorités locales, de par la volonté farouche d'acteurs et d'actrices de terrain concernés, des rencontres furent organisées entre la police, la justice, les services d'aide. Elles aboutirent, à Anvers et à Liège, à la mise en place de concertations provinciales et d'expériences pilotes de prise en charge conjointe.

Depuis le 5 septembre 2004, une circulaire relative aux violences commises au sein du couple, à l'initiative d'Anne Bourguignon, a été diffusée à l'attention des Parquets et des magistrats de Liège. La reconnaissance de cette circulaire vient en 2006 lorsque la ministre fédérale de la Justice Laurette Onkelinx étend le principe de la "tolérance zéro" à l'ensemble du territoire. Ce document élabore une nouvelle politique criminelle dans le cadre de cette problématique et s'insère dans le cadre du plan d'actions national contre la violence conjugale approuvé par le Conseil des Ministres, le 3 mai 2004.

Lors d'une intervention dans le cadre d'une affaire de violence intrafamiliale, les policiers saisissent les couteaux utilisés pour les agressions rapportées par les deux parties.

L'homme a pointé un couteau sous la gorge de sa compagne, à deux reprises, lui laissant des séquelles visibles. La seconde fois, la femme a saisi la lame du couteau, l'a brisée et l'a retournée contre son agresseur, le poussant vers l'extérieur de leur appartement. Dans la lutte, elle a entaillé profondément les deux bras de son compagnon. Ces faits se sont déroulés devant leur enfant de six mois. Alors que les policiers étaient présents dans l'appartement en compagnie de la jeune mère, le conjoint, sous l'emprise de stupéfiants, est revenu la menacer.

Même si elle n'est pas majoritaire, l'utilisation d'armes est fréquente de la part des hommes violents. De nombreuses femmes sont régulièrement menacées avec des couteaux ou des armes à feu. Au refuge de La Louvière, les témoignages allant dans ce sens sont fréquents.

Et rares ont été les plaintes suivies de réactions judiciaires mettant véritablement en sécurité les victimes.

8 mai 2011 - Charleroi - Belgique © Pierre-Yves Ginet



Josiane Coruzzi, directrice Solidarité femmes et refuge pour femmes battues : *"Quand il y a présence d'armes, nous estimons que la situation est extrêmement dangereuse. On aimerait bien être un peu plus entendues quand on dit ça, mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, actuellement, nous hébergeons une femme que le mari a séquestré avec une arme pendant deux heures. Elle est allée déposer plainte, il ne se passe rien. Et ce n'est pas la première fois que ça arrive."*



Dans les locaux du commissariat de Charleroi, un homme menotté attend son audition par un policier. La conjointe de cet homme, devenu violent verbalement en voiture suite à une dispute démarrée dans un restaurant bruxellois, a profité d'une halte sur l'autoroute pour partir et se réfugier chez des parents. Au téléphone, son compagnon l'a alors menacée d'utiliser ses armes à feu contre elle. Terrorisée, la femme a fait appel à la police qui a saisi une carabine et un pistolet, avant d'interpeller le suspect, dans le calme. L'homme sera présenté au Procureur pour détention d'armes et violence conjugale. Non coutumier des faits, il ne sera pas poursuivi.

Selon Irène Balcers, commissaire chargée du Bureau d'assistance policière aux victimes, au commissariat d'Uccle, la privation de liberté, même temporaire, provoque souvent un déclic chez les hommes violents.

9 mai 2011 - Charleroi - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► L'AUTEUR DES VIOLENCES : DES STRATÉGIES DE DOMINATION

- 1- Stratégies de tension :** le partenaire dominant tente d'amener **la victime à se centrer sur lui**, en créant un **climat de menaces diffuses et continues**.
Les stratégies de tension induisent un contexte "d'insécurité" permanent, dans la relation qui devrait a priori être sécurisante et satisfaisante. Lorsque ces stratégies réussissent à s'installer, la victime développe de l'hyper vigilance par rapport aux attentes implicites et explicites du dominant et le partenaire dominant expérimente son pouvoir de subordonner l'autre à ses besoins.
- 2- Stratégies d'agression :** le partenaire dominant **maintient** sa position dominante par un **usage de son pouvoir** pour contraindre l'autre.
Les agressions peuvent être psychologiques, sexuelles et/ou physiques. Les stratégies de pouvoir génèrent pour la victime une perception de perte de pouvoir sur sa vie et pour le partenaire dominant une perception de légitimité de pouvoir sur la victime.
- 3- Stratégies de contrôle social et économique :** le dominant tente de **consolider sa position dominante** en minant l'**autonomie de la victime**.
Lorsqu'elles réussissent, elles isolent la victime de ses réseaux d'aide et la prive de ressources économiques. La dépendance affective et financière de la victime envers le dominant s'accroît. En fragilisant la victime, le dominant renforce sa position de pouvoir.
- 4- Stratégies de dénégation :** le dominant tente de **stabiliser sa position dominante** en niant et en minimisant le rapport de domination et ses conséquences.
Elles introduisent des distorsions dans l'interprétation de la réalité de l'abus de pouvoir. Lorsqu'elles réussissent, elles amènent la victime à douter de ses perceptions, à se sentir responsable et le dominant à expérimenter son pouvoir d'occulter la réalité de l'abus de pouvoir.
- 5- Stratégies de justification :** le dominant tente de **stabiliser** sa position dominante en **légitimant** l'abus de pouvoir.
Pour être efficace, la justification doit "faire sens" pour la victime, le dominant et les réseaux de protection sociale. Lorsqu'elles réussissent, la victime adhère à une explication qui déresponsabilise le dominant pour ses actes violents et le dominant évite les conséquences de ses abus de pouvoir.

Les justifications peuvent être de :

- nature : elles reposent sur des caractéristiques associées à un sexe et qui favorisent le dominant au détriment de la victime. Elles mettent l'accent sur les différences soi-disant naturelles entre les hommes et les femmes : *"Un homme doit se faire respecter", "Les femmes, faut les remettre à leur place sinon elles se croient tout permis"*
- système : elles reposent sur des prérogatives accordées au dominant par des institutions sociales, religieuses, politiques...
- provocation : elles reposent sur la responsabilité de la victime qui a induit le comportement du dominant : *"elle m'a parlé agressivement", "elle me fait des reproches", "elle a regardé un autre homme", "elle refuse de faire l'amour", "elle n'est pas une bonne mère, épouse, ménagère..."*
- récusation : elles visent à ôter toute crédibilité à la victime et à empêcher que les réseaux d'aide interviennent pour la protéger : *"elle fait une dépression", "elle boit trop", "elle est étouffante et possessive", "elle est folle", "elle est jalouse et invente n'importe quoi"*
- de victimisation : elles reposent sur des facteurs qui sont hors du pouvoir et du contrôle du dominant faisant de lui la "victime" des circonstances. L'agresseur se présente comme la victime d'un contexte : *"Ce n'est pas de ma faute et je suis violent, car : "j'ai eu une enfance malheureuse", "j'ai perdu mon travail", "je n'ai pas appris à exprimer mes émotions", "j'avais trop bu", "je suis déprimé depuis la mort de ma mère", "j'ai un problème de maladie mentale".*

6- Stratégies de réconciliation : le dominant tente de **maintenir** et de **consolider** sa position dominante et réinstalle un climat de complicité. Ainsi, il recentre la victime sur les avantages d'une **relation "revenue à la normale"**.

Elles amènent la victime à croire que la relation se développe à nouveau sur une base de sécurité et à se percevoir en position de pouvoir sur sa vie.

Lorsqu'elles réussissent, elles permettent au dominant de maintenir la relation malgré les abus de pouvoir, et de diminuer les risques de réprobation et de sanctions.

Intervention de la police de Charleroi au domicile d'une jeune femme ayant appelé, en pleurs, suite à des menaces de mort proférées par son conjoint. Le couple est en phase de séparation, mais l'homme ne quitte pas le domicile, attendant la fin des travaux d'aménagement de son nouveau logement. Ce jour, lors d'un nouveau différend, le mari a ouvert la fenêtre de l'appartement situé au cinquième étage, en menaçant sa conjointe de la "balancer". Comme souvent pour ce type d'intervention, la jeune femme refusait de porter plainte. Mais à l'écoute des faits, les policiers ont pris sa déposition pour transmettre le dossier à la Justice. Ils ont ensuite appelé l'homme, afin qu'il récupère ses affaires et quitte le domicile, en leur présence.

Aujourd'hui, la formation de base dispensée à tous les nouveaux policiers contient

une partie dédiée aux violences intrafamiliales. Chaque zone est aussi dotée d'un policier de référence en la matière : en plus du suivi systématique des suites des interventions, auprès des victimes, il ou elle assure une sensibilisation et une information permanentes de ses collègues, notamment sur ces questions de violences conjugales.

18 mai 2011 - Charleroi - Belgique © Pierre-Yves Ginet



Irène Balcers, chargée du Bureau d'assistance policière aux victimes, police d'Ucde : *"Maintenant, les effectifs de la police comportent plus de femmes et donc la sensibilité des hommes policiers a un petit peu changé. (...) Nous avons également sensibilisé le personnel, par l'explication des nouvelles circulaires, la définition des infractions... Il était important de sensibiliser les commissaires, car ils ont un rôle de garde. Les collègues sur le terrain peuvent se référer au commissaire avant de prendre une décision, dans une situation particulière, en cas d'hésitations face à la violence conjugale.*

J'ai fait aussi la sensibilisation du personnel, des inspecteurs, du service jeunesse, au service recherche... Chaque fois qu'il y a une nouvelle directive ou quelque chose qui se modifie dans cette législation, je suis chargée de les en informer."



Toutes les classes sociales sont touchées dans des proportions équivalentes par la violence conjugale.

Jasmine, trente-quatre ans, hématalogue dans un centre oncologique de référence de Bruxelles. Mère de deux enfants, elle a vécu neuf années de violences sur les treize partagées avec son compagnon. Séparée depuis peu, Jasmine a été victime de coups et blessures importants, de harcèlement moral et de viol. Malgré la gravité des faits, elle a suspendu les poursuites : *“J’étais usée, je n’avais plus envie de me battre, je voulais juste avoir la paix, des moments de paix, même brefs... J’ai pensé au suicide. À l’homicide aussi. C’est en apprenant qu’une de mes collègues, ne supportant plus la violence de son mari, avait été condamnée à deux ans de prison pour l’avoir tué, que j’ai eu le déclic de la gravité de ma situation. Comme*

un ultime instinct de survie, je suis partie.”

La jeune femme a fait appel à Florence Lobet, conseillère de “Violences conjugales, ça vaut pas l’coup”. Elle a aussi rencontré un victimologue de la police. *“J’étais sur un bateau qui s’abîmait dans une tempête. Il coulait, j’avais la tête sous l’eau et là, j’ai eu deux mains tendues. Aujourd’hui, je suis en convalescence, je suis instable. Dans les moments de déprime, j’appelle Florence Lobet, quels que soient le jour et l’heure et elle me recadre, me soulage. Un tel soutien est essentiel quand on traverse cette épreuve. Peut-être autant que ses conseils, son appui pour la séparation, les procédures, la justice.”*

17 mars 2011 - Bruxelles - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► VIOLENCES CONJUGALES : QUI EST CONCERNÉ ?

La violence conjugale, depuis des millénaires, est présente sur tous les continents de la planète. C’est une violence ordinaire qui touche des hommes et des femmes ordinaires, elle n’est pas l’apanage d’un groupe social, économique ou culturel.

La violence conjugale n’est pas un héritage inéluctable, on ne naît pas violent, on apprend à le devenir. L’histoire collective et personnelle, la construction sociale, le poids d’une culture patriarcale conduisent certains hommes à des comportements sexistes et violents envers les femmes. L’homme violent a souvent deux visages : charmant, agréable dans la vie sociale, tortionnaire, méprisant et jaloux à la maison.

L’homme violent avec sa compagne n’est pas systématiquement un alcoolique, un rustre, une personne issue de milieu défavorisé, un personnage autoritaire ou violent avec tout le monde. Très souvent, il n’est pas soupçonnable, il ressemble à monsieur tout le monde, à l’homme courtois qui rend service à tous dans le quartier ou le village, à ce séducteur à qui personne ne résiste, à ce cadre dynamique que toutes et tous trouvent fantastique, à ce chef d’entreprise performant, à l’homme aux multiples responsabilités, à celui dont la fonction force le respect...

Au même titre, il n’existe pas de profil type de femme victime de violence conjugale. Toute femme peut un jour dans sa vie se retrouver sous l’emprise d’un conjoint, ami ou partenaire violent. Mais l’histoire personnelle, des périodes de fragilité, de vulnérabilité, peuvent devenir facteurs de risque. La personne qui souffre de cette violence par la faute d’autrui, n’est pas responsable de ce qu’elle subit.

La femme victime de la violence de son compagnon n’est pas nécessairement une personne sans ressources. C’est peut-être votre collègue de travail, cette chaleureuse commerçante, cette enseignante, votre médecin, cette jeune cadre dynamique à qui tout semble réussir... et dont on ne soupçonne pas l’enfer quotidien.

DES MYTHES, DES IDÉES REÇUES

- > La violence conjugale ça concerne les milieux défavorisés et les alcooliques.
- > Une femme qui travaille, si elle accepte de rester, c’est qu’elle aime ça.
- > Ça ne nous regarde pas, c’est leur vie privée.
- > C’est peut-être un mari violent, mais c’est un bon père.
- > C’est de sa faute, elle ne sait pas y faire.
- > C’est elle qui le provoque.

Réunion d'un groupe de responsabilisation d'auteurs de violences conjugales et intrafamiliales dans les locaux de l'association Praxis, à Liège. En début de séance, les participants déposent leur "journal de responsabilisation" sur la table. Les animateurs vont parcourir le recueil, pour découvrir les récits des incidents, les descriptifs des émotions, les sentiments des auteurs de violences. Ce jour, sept personnes étaient présentes autour des membres de l'encadrement, composé comme toujours, d'une femme et d'un homme, tous deux psychologues cliniciens. L'objectif de Praxis est de permettre aux hommes ayant des comportements violents de sortir du déni et de la banalisation, de prendre conscience de leur violence et de ses impacts sur leur entourage. Leur responsabilisation sous-entend, entre autres, la reconnaissance de leurs actes, l'identification de leurs éléments générateurs, la capacité des auteurs à exprimer des émotions, l'arrêt de toute violence physique et - a minima - la diminution de toute autre forme de violence (psychologique, contrôle, financière...). Le travail mené avec les pairs est un élément essentiel du processus. Les personnes, qui s'engagent à suivre les séances, viennent à 80 % sous injonction judiciaire. Les trois bureaux (Liège, Bruxelles, La Louvière) de l'asbl Praxis suivent plus de mille personnes par an.



17 mars 2011 - Liège - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► PRAXIS

Praxis est une asbl, créée en 1992, ayant pour objet "d'offrir des services à l'articulation entre les mondes de la santé et de la justice tant aux personnes (usagers et professionnels), qu'aux organisations et institutions." À l'époque, l'association se concentrait sur les personnes pharmacodépendantes. Depuis 1995, Praxis est subventionnée par le ministère de la Justice pour animer des groupes dans le cadre des Mesures judiciaires alternatives. Dans un premier temps, la cible est large : "les auteurs de délits associés à la consommation de produits psychotropes".

En 1999, suite au constat que 30 à 35 % des auteurs de délits associés à la consommation de produits psychotropes avaient commis des actes de violences sur la scène conjugale ou intrafamiliale, Praxis se spécialise dans l'accompagnement d'auteurs de ce type de délits. Depuis 2004, Praxis accompagne également des auteur-e-s hors de toute contrainte judiciaire. L'association a également entamé un travail de coopération avec deux services spécialisés dans l'accueil des victimes de ces violences à Liège et à La Louvière. Depuis 2008, ce travail de coopération est soutenu par le Service Public Wallonie, département des affaires sociales et de la santé. Il bénéficie de l'accompagnement scientifique, d'un sociologue expérimenté dans le travail de réseau. Ces "pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales" ont pour objectif prioritaire d'améliorer de la sécurité de tous les membres du groupe familial exposé à ces violences. Les pôles offrent également de la formation à des professionnels. Progressivement, ce travail de coopération est appelé à s'élargir aux services de police, services judiciaires et services psycho médico-sociaux en général.

A qui s'adresse Praxis ? L'association s'adresse donc aux hommes (et depuis peu aux femmes) adultes, auteurs de comportements violents au sein de leur couple ou de leur famille. Les victimes sont dans un lien affectif avec l'auteur : partenaire ou ex-partenaire (dans le cadre d'une relation officielle ou non, homo ou hétéro) ; enfant, mère/père, soeur/frère, tante/oncle, belle-soeur/beau-frère, cousin-e...

Les groupes de responsabilisation. Depuis 2000, Praxis a développé un accompagnement des auteur-e-s de violences conjugales et intrafamiliales, sur le modèle de l'association québécoise "Option, une alternative à la violence conjugale", basée à Montréal. Cet accompagnement repose sur un travail en groupe et vise la responsabilisation des auteur-e-s. En effet, bon nombre de ces dernier-e-s arrivent à Praxis sous une contrainte judiciaire ou sociale. Il s'agit qu'ils s'approprient la responsabilité de leurs actes de violence, pour les amener à être porteurs d'une demande de changement. L'objectif général est la responsabilisation, formalisé dans un engagement auquel doit souscrire chaque participant, ce qui signifie :

- > cesser toute forme de violence physique et diminuer toute autre forme de violence (psychologique, contrôle, financière...),
- > reconnaître ses attitudes et actes de violence ainsi que leurs impacts sur eux-mêmes et sur leur entourage,
- > identifier et modifier les idées, principes et croyances qui autorisent le recours à la violence,
- > développer sa capacité à exprimer diverses émotions,
- > comprendre les liens entre alcool et comportements violents.

Ce travail de responsabilisation repose sur divers outils : le récit du dernier incident de violence ; la tenue d'un journal de responsabilisation ; la description des diverses formes de violences agies et/ou subies ; l'utilisation des attitudes et comportements dans le groupe.



Paola Lalla, psychologue de Rescue, reçoit un homme ayant eu des gestes violents dans le contexte familial. Cette nouvelle rencontre s'inscrit dans le cadre du travail qu'elle accomplit avec lui depuis plusieurs mois.

Rescue est un service offert par la Commune de Sambreville, visant à "lutter contre les comportements délictueux et violents". Sur la quarantaine de dossiers traités annuellement, la moitié concernent des violences conjugales. Avec ces hommes, suivis individuellement, Paola Lalla travaille essentiellement autour de la prise de conscience de l'existence d'une victime, des facteurs déclencheurs de la violence et de l'apprentissage d'autres modes de communication. Paola Lalla souligne que les résultats encourageants qu'elle constate, doivent être pondérés par le filtre initial qu'elle doit s'imposer : "Pour une bonne moitié des hommes que j'accueille, il s'agit

d'un problème de gestion de la colère, de l'émotion. Les autres sont souvent des manipulateurs pervers : pas de souffrance, pas de remise en cause, pas de mentalisation. Pour ceux-ci, je ne peux rien faire et je refuse d'aller au-delà de l'entretien initial."

17 mars 2011 - Sambreville - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► RESCUE

Depuis 2005, la commune de Sambreville concrétise son engagement pour la lutte contre la violence (notamment celle qui s'exerce entre partenaires) à travers un plan d'action subsidié par la Région Wallonne (Plan de Cohésion Sociale). Concrètement, ce suivi s'adresse à toute personne âgée de plus de seize ans ayant recours à des comportements agressifs et violents pour gérer une situation difficile qu'elle soit familiale comme la violence conjugale ou extrafamiliale comme des actes de délinquance.

Concernant spécifiquement les violences commises entre partenaires, le service Rescue accompagne les personnes qui n'ont pas pu gérer leur violence au sein de leur couple. En s'engageant activement dans un tel processus, ces personnes parviennent à identifier les facteurs déclencheurs des comportements violents, à mettre des mots sur leurs propres émotions (dont la colère) et à éviter que ces dernières ne se transforment en violence, mais aussi à ce que les personnes puissent revisiter leur propre histoire familiale. Cette intervention au niveau des processus psychologiques apparaît donc primordiale pour enrayer les phénomènes de répétition et s'avère être un complément essentiel et indispensable à la protection des victimes.

Les limites posées par la loi sont effectivement nécessaires, mais elles ne suffisent cependant pas toujours pour éviter les récidives.

Qu'elle soit victime ou auteur, chaque personne en difficulté devrait pouvoir trouver une aide appropriée et adéquate. Les personnes qui ont posé un geste violent sont confrontées à la réalité même de leurs actes qui les positionne comme étant en quelque sorte dans un statut de "mauvaises personnes". Les démarches pour oser demander de l'aide peuvent dès lors s'avérer difficiles.

Chez Rescue, le terme "auteur" est évité en lui préférant celui de "personne en souffrance". L'asbl souhaite offrir ainsi à chaque personne un espace accueillant qui lui permettra de mettre des mots sur son vécu, d'oser ainsi l'expérience de la parole pour tenter d'éviter la répétition d'une histoire difficile car bien souvent malheureusement il s'agit d'histoires qui se répètent !

Se plaçant sur l'axe de l'aide aux auteurs de violences, considérés comme des personnes en difficulté qui doivent être aidées, l'approche de Rescue n'est pas issue de la mouvance féministe, elle n'aborde pas les rapports de pouvoir et les rapports socio-sexe comme le font les autres organisations dédiées au soutien aux victimes.

Dans les couloirs du tribunal de Charleroi, Bouchra attend l'audience pour le jugement de divorce, en compagnie de son frère, de son avocat Maître Burry et de Florence Lobet, coordinatrice de "Violences conjugales, ça vaut pas l'coup". Infirmière d'origine étrangère, Bouchra a subi d'importantes violences psychologiques et physiques, dont certaines pendant sa grossesse. Le harcèlement, le dénigrement et les menaces ont perduré au-delà de la séparation du couple, notamment au sujet de la garde de leur enfant.

Malgré la dureté des faits et le profil du conjoint, l'avocat initialement retenu par Bouchra souhaitait une médiation, que la jeune femme jugeait inéquitable. Elle ne se sentait pas soutenue. Ayant entre temps rencontré "Violences conjugales, ça vaut pas l'coup",

Florence Lobet l'a orientée vers Maître Burry, l'un des avocats avec lesquels la structure travaille beaucoup : ceux-ci ont investi la question des violences conjugales, des manipulateurs et de leur emprise psychologique ; ils ont suivi de nombreuses séances de sensibilisation sur le sujet, parfois avec les associations féministes ayant une expertise en la matière. Dans les tribunaux, ces avocats appuient leurs demandes sur un argumentaire sans égal, abordant la violence et ses conséquences, y compris en matière civile, pour la garde des enfants.

15 mars 2011 - Charleroi - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► FACE À LA JUSTICE

La violence conjugale se développe en général dans le secret du huis clos familial.

Souvent, le manipulateur destructeur, se faisant passer pour la victime, abusera à leur tour les magistrats, experts, etc. Dans ces affaires judiciaires, le plus souvent complexes et d'apparence inextricable, les magistrats et les psychologues pensent fréquemment avoir affaire à "un simple conflit parental"

De ce fait, en ce qui concerne les enfants, les juges donnent fréquemment la résidence habituelle des enfants au parent qui cache sous un masque lisse ses violences et autres comportements destructeurs. La Justice ajoute ainsi une violence institutionnelle à la violence conjugale, hautement préjudiciable au parent victime, mais aussi et surtout aux enfants qui continuent à être détruits.

► L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE "SOLIDARITÉ FEMMES"

L'intervenante aide les femmes à s'y retrouver dans les procédures et à défendre leurs droits. Elle aide les femmes à déposer plainte et gère le suivi des dossiers pénaux avec la collaboration des services d'aide aux victimes.

Elle rédige, sous supervision de la directrice qui est juriste, les requêtes pour la Justice de Paix et les tribunaux de la Jeunesse, afin d'accélérer le travail des avocats Pro deo et la procédure judiciaire.

Elle aide les femmes à trouver un-e avocat-e si nécessaire et les accompagne lors des entrevues. Elle sert d'interface avec le monde de la Justice.

Le cas échéant, elle organise des jeux de rôle afin de permettre aux femmes de développer des arguments efficaces et d'adopter des comportements adéquats (voix posée, gestes calmes...) lorsqu'elles se retrouvent au tribunal.

Elle accompagne systématiquement les femmes lors des audiences qui constituent un danger potentiel ; le conjoint violent étant confronté publiquement à son comportement souvent pour la première fois. Ces passages en justice réactivent très souvent l'agressivité du compagnon. Ils sont aussi générateurs d'angoisse pour les victimes.

Outre cet accompagnement des femmes, un travail de sensibilisation est également proposé auprès des magistrats et avocats par "Solidarité Femmes", mais aussi par "Violences conjugales, ça vaut pas l'coup".



Florence Lobet, coordinatrice de “Violences conjugales, ça vaut pas l’coup”, accompagne systématiquement les femmes suivies au tribunal, quel que soit l’objet du jugement. Elle évite ainsi aux victimes de se retrouver seules, à proximité de leur ancien compagnon, plusieurs heures durant, dans les couloirs des tribunaux. D’autant que dans les cas - nombreux - de “manipulateurs pervers”, ces derniers cherchent la rencontre pour déstabiliser et fragiliser la personne, juste avant l’audience. Sauf exception nécessitant alors une intervention voire une interposition physique, cette présence suffit à les décourager.

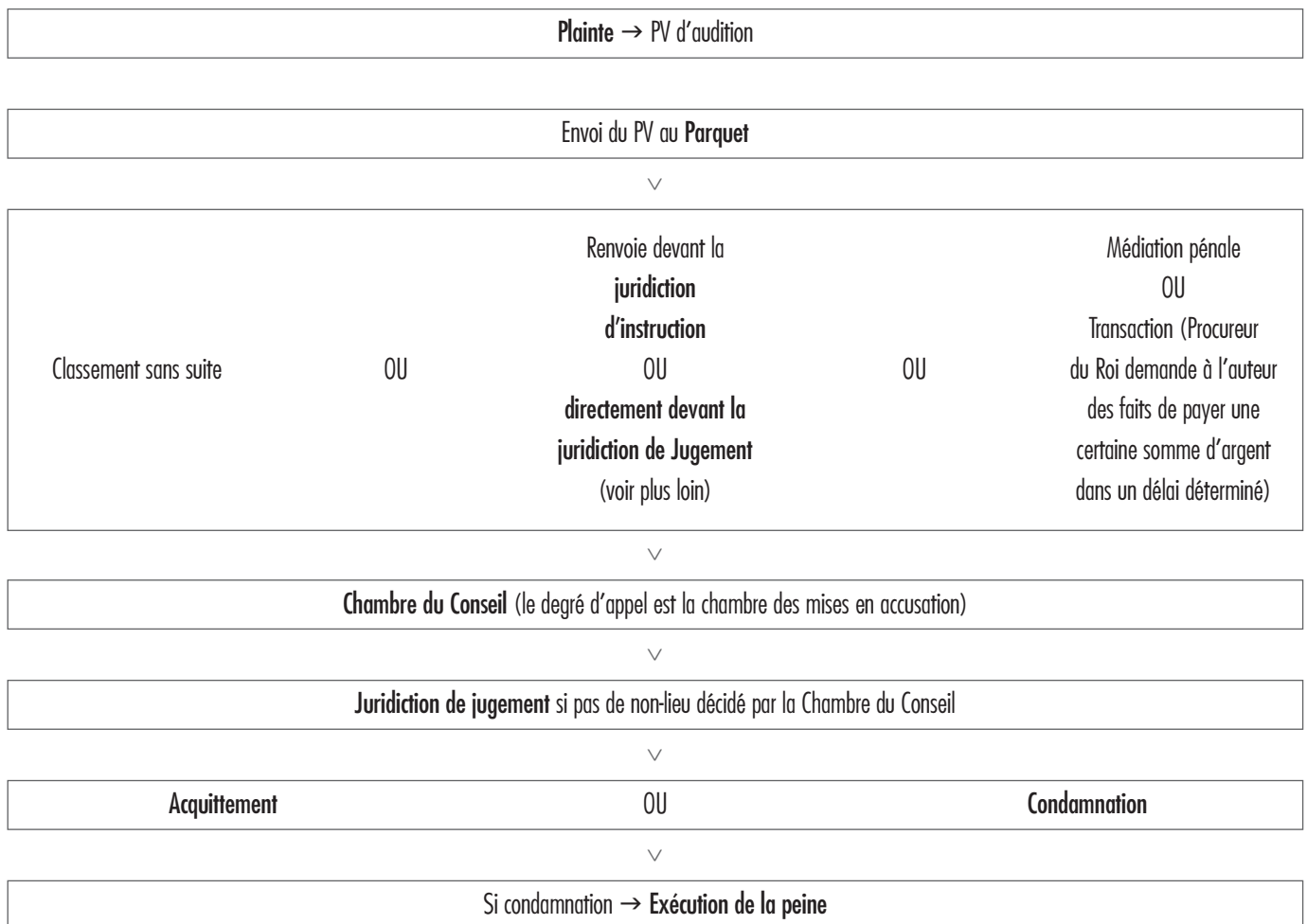
Le “coaching de dernière minute” est l’autre raison de sa présence : conseiller les femmes sur l’attitude à avoir face aux juges ; les propos à tenir et ceux à éviter ; comment se protéger, se mettre dans une bulle à l’écoute des points soulevés par

la partie adverse ; ou tout simplement les aider à dépasser leurs peurs, certaines ayant de la peine à respirer à l’idée de croiser leur ex-conjoint.

Florence Lobet accompagne ici au tribunal de la jeunesse de Namur, une femme qu’elle avait conseillée tout au long de son divorce et de ses suites, il y a plusieurs mois. Alarmée par des révélations de sa fille sur d’éventuels attouchements de son ex-mari, cette femme a déménagé dans l’urgence afin de suspendre la garde alternée qui était en place. L’homme a porté plainte pour non-présentation d’enfant, action qui a entraîné cette audience : ce jour, les juges ont décidé de ne pas statuer, tant qu’ils n’avaient pas le suivi de la plainte pour agression, laissant, de fait, la garde entière à la mère de famille.

18 mars 2011 - Namur - Belgique © Pierre-Yves Ginet

► SCHEMA DE CHEMINEMENT D’UNE PLAINTE



Maryline, employée de "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues" à La Louvière, peint un appartement destiné à Lamia, une hébergée devant revenir prochainement de la maternité. L'association assiste les femmes accueillies, à l'issue de leur séjour, pour leur recherche de logement et les travaux de rafraîchissement ; elle leur propose aussi du mobilier. Lamia rentrera chez elle, avec son premier enfant, dans un appartement trouvé, refait à neuf et meublé par l'équipe du centre.

Maryline a rejoint officiellement l'organisation il y a trois ans. Quelques mois plus tôt, elle était arrivée en tant qu'hébergée. Ayant vécu des années dans une violence conjugale d'une perversion extrême, elle était terrée dans son silence. Elle restait recroquevillée sur elle-même, s'alimentait à minima. De mémoire, son cas reste un

des plus difficiles et douloureux traités par les éducatrices en charge du soutien psychologique. Au refuge, malgré cet hermétisme apparent, elle travaillait beaucoup, s'investissait dans la vie de la communauté, se proposait pour les travaux liés à l'entretien des bâtiments, n'avait cesse de se rendre utile.

Son attitude et son engagement ont fait naître un sentiment d'affection à son égard, au sein du personnel du refuge. Un attachement qui l'a amenée, petit à petit, à s'ouvrir, prendre confiance. Pendant que son investissement a rendu évidente son embauche au sein de l'organisation.

10 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet



► L'AIDE À L'AUTONOMIE

Implantée depuis de nombreuses années à La Louvière, Solidarité femmes a pu concrétiser un réseau d'aide pour les femmes hébergées et celles qui s'autonomisent : boulangerie, banque alimentaire, récupération de meubles chez des particuliers ou aux Petits Riens, propriétaires immobiliers . . .


Des liens particuliers se sont noués avec certains propriétaires possédant plusieurs appartements, ce qui est facilitateur pour loger les femmes à la sortie du refuge. Ce qui leur permet également de rester proches géographiquement les unes des autres, et donc de maintenir le lien entre elles à long terme.

De la peinture à la couture des rideaux, les animatrices et hébergées participent collectivement à la réinstallation des femmes. Pour les femmes qui quittent le refuge et se retrouvent seules à affronter le quotidien, ce soutien et cette solidarité sont importants.



Anna Collinet, responsable de l'hygiène et de la sécurité du refuge de La Louvière, dans le dépôt où l'association stocke les meubles destinés aux hébergées. En plus d'une aide à la recherche de logement, "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues" récupère du mobilier auprès de particuliers ou d'associations caritatives, afin d'aider les personnes accueillies lors de leur réinstallation. La plupart des femmes hébergées sont sans emploi, étaient dépendantes financièrement de leur ex-conjoint et n'auraient pas les moyens de s'équiper, sans cet apport conséquent. Anna Collinet est une des pionnières de l'organisation, présente quasiment depuis l'origine : arrivée en 1983, elle a connu le déménagement de la première maison vers le site actuel et toutes les évolutions de l'association. Son énergie et son contact très direct avec les hébergées en font un personnage marquant de l'équipe.

24 février 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet


 **Josiane Coruzzi, directrice Solidarité femmes et refuge pour femmes battues :** *"Le refuge est né en 1980, de la volonté d'un groupe de femmes féministes de la région du Centre, qui s'appelaient alors les Marie Mineurs. Elles ont d'abord créé une maison des femmes et dans cette maison, elles organisaient de nombreuses activités : contraception, consultations gynécologiques, par exemple. Elles ont ensuite commencé à voir arriver des femmes maltraitées avec des valises et ne savaient que faire. Elles les ont hébergées chez elles et elles ont ouvert ensuite une maison. Les premiers refuges sont nés à la fin des années 1970. Nous avons commencé par une maison faite de bric et de broc, des meubles récupérés, des travailleuses entièrement bénévoles."*



Sandra a fait deux séjours au refuge pour femmes battues de La Louvière, entre 2007 et 2008. La violence physique et psychologique subie a entraîné cette mère de trois enfants vers une dépression profonde. L'équipe du refuge l'a aidée à se reconstruire, à retrouver les droits sociaux qui lui avaient été retirés et à repartir de l'avant, avec sa fille cadette, qui n'a jamais cessé d'être pleine de vie, malgré les épreuves traversées. Sandra et Lolly viennent de s'installer dans un nouvel appartement. Si la plupart des meubles ont été fournis par l'association, elle doit ce logement à Laetitia, une amie proche et nouvelle voisine, rencontrée en 2007... au refuge. Sandra est ravie de cet intérieur, doté d'une pièce supplémentaire qui lui permettra de récupérer un autre de ses enfants. Lolly est radieuse, pressée d'aménager sa nouvelle chambre.

Ce jour, Tina Abis, animatrice de "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues", leur dépose des colis alimentaires. L'organisation distribue ces colis, plusieurs fois par mois, à plus de cent personnes : toutes les ex-hébergées et leurs enfants qui restent dans une situation financière fragile peuvent compter sur cet appui, parfois sur le long terme.

10 décembre 2010 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

 **Josiane Coruzzi, directrice Solidarité femmes et refuge pour femmes battues :** *"L'objectif quand on héberge, ce n'est pas seulement de donner un toit à ces femmes. C'est vraiment de les aider, de les accompagner pour qu'elles deviennent autonomes, qu'elles reprennent confiance en elles. Quand je dis "autonomie", c'est autonomie affective, financière, toutes les formes d'autonomies qu'on peut vivre. À partir de là, nous estimons qu'elles seront en état de prendre "la" décision qui les concerne. Nous ne sommes pas là pour le faire à leur place. Nous aidons les femmes à se restaurer, à se reconstruire. Si elles doivent faire plusieurs passages, si elles doivent s'y prendre à plusieurs reprises pour le faire, elles feront un petit bout du chemin à chaque fois, et, chaque fois, nous pensons avoir déposé quelque chose. Ce n'est pas nous qui produisons le changement, c'est elles."*




Dans une des salles communes du refuge pour femmes battues de La Louvière, Laetitia, Christelle et Inesa passent entre les mains expertes de S. pour une séance de maquillage.

Ce soir, la plupart des hébergées se rendent à quelques kilomètres, dans une soirée "chansons amateurs". Elles interpréteront une chanson écrite par Graziella Mangione, responsable du service ambulatoire de l'association. Les paroles traitent de leur installation future, leur appartement, leur "chez elle". La salle sera pleine. Depuis la fin de l'après-midi, c'est l'effervescence. Elles s'activent pour se parer de leurs plus beaux atours, être les plus séduisantes possible. À nouveau.

Pendant leur séjour au centre, "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues" organise régulièrement des sorties pour les hébergées : théâtre, cinéma ou concerts

leur sont proposés plusieurs fois par mois. *"La plupart des femmes étaient isolées. Redécouvrir qu'il y a un monde à l'extérieur, qu'il n'est pas hostile et qu'elles y ont leur place, un monde dans lequel elles peuvent se plaire, c'est important pour leur reconstruction"*, explique Josiane Coruzzi, directrice du centre.

25 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet

 **Josiane Coruzzi, directrice Solidarité femmes et refuge pour femmes battues :** *"En Belgique, l'article 27 permet aux personnes démunies d'avoir accès à toutes les activités culturelles pour 2,50 euros. L'association paie une espèce de redevance aux maisons de la culture qui pratiquent cette initiative. Grâce à cela, nous avons un certain nombre de billets qui leur permettent d'avoir accès à la culture : théâtre, cinéma, spectacle de chansons. On en profite un maximum avec les femmes et les enfants, hébergées ou suivies. Et ça nous plaît de voir les femmes qui s'amusent."*



Maria et Candida refont le monde devant un café et des gâteaux. Toutes deux ont été hébergées au refuge pour femmes battues de La Louvière en 2002, après des histoires similaires en de nombreux points : d'origine italienne, mères de famille sans emploi, mariées plus de trente ans avec des hommes violents, contrôlant leurs faits et gestes, elles ont attendu que leurs enfants soient adultes pour fuir. Au refuge, elles ont très vite eu des affinités. Elles se sont aidées, soutenues face à la pression de leur famille, leur incompréhension, les jugements, les injures parfois. Elles ont résisté et tenu bon, ensemble, forçant l'admiration de quelques éducatrices de l'époque, conscientes du modèle qu'elles remettaient en cause.

Aujourd'hui, Maria et Candida ont refait leur vie et sont heureuses avec ces compagnons rencontrés sur le tard. Les deux amies sont inséparables, jamais très

loin l'une de l'autre et ne ratent jamais une occasion de se voir, se promener et rire ensemble. Nombre d'anciennes hébergées témoignent d'"amitiés indestructibles", nées entre les murs du refuge.

24 mars 2011 - Haine-Saint-Pierre - Belgique © Pierre-Yves Ginet

Après une enfance difficile, Muriel était une jeune femme très indépendante, partie travailler à l'étranger. Revenue en Belgique pour rejoindre un homme dont elle était amoureuse, ce retour a rapidement tourné au cauchemar : son compagnon a ruiné Muriel, l'a maltraitée, lui a fait subir violences sexuelles, harcèlements, dénigrement, l'a placé sous le joug de son fils, etc. À bout, elle n'a cessé de glisser et de sombrer psychologiquement. Hospitalisée du fait des coups reçus et de l'alcoolisme, elle s'est ensuite mise à l'abri, pendant plusieurs mois, au refuge de La Louvière. Deux ans après ce séjour, elle est toujours suivie par Graziella Mangione, responsable du service ambulatoire de "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues", mais de façon plus épisodique. Aidée des éducatrices, retrouvant sa volonté et son courage originels, Muriel est sortie de cet enfer. Cette "super bonne femme",

comme la qualifie Graziella Mangione, travaille depuis un an dans un magasin de vêtements du centre de La Louvière. Elle est très heureuse dans sa vie professionnelle.

22 mars 2011 - La Louvière - Belgique © Pierre-Yves Ginet






Véronica Saldi et Olivier Bonnet-Eymard, coordinateurs de l'équipe éducative de "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues", lors d'une session de prévention-sensibilisation auprès d'adolescents. Ce jour, ils interviennent à l'institut GPH de Gosselies, avec des jeunes de quinze, seize ans. Leur cycle d'animation prévoit une action de trois fois deux heures. Sur la base de débats, de jeux de rôle, de films, d'images, ils déconstruisent les stéréotypes, l'image de la femme et de l'homme, les rapports de pouvoirs dans les relations amoureuses, ils ouvrent la voie à des alternatives.

Encadrant entre cinq cents et mille élèves par an, Véronica Saldi souligne que dans l'immense majorité des mises en situation, les jeunes se placent initialement dans des schémas de dominant-dominé. Il est difficile d'évaluer exactement l'impact de

ces animations. Mais les interrogations et témoignages des adolescents montrent que ces activités les font réfléchir sur les relations intimes entre filles et garçons, leur ouvrent de nouveaux horizons en la matière, leur inculquent un questionnement critique sur les préjugés et les stéréotypes de genre.

Olivier Bonnet-Eymard a rejoint le refuge de La Louvière il y a six ans. Sa présence répond, entre autres, à la volonté de la direction d'avoir une présence masculine au sein de l'équipe, afin d'offrir aux hébergées une image différente de celle de l'homme dominant et violent qui les a amenés vers la maison d'accueil. Olivier Bonnet-Eymard a peu à peu pris une place spécifique au sein de l'effectif, notamment dans les relations avec les enfants.

25 février 2011 - Gosselies - Belgique © Pierre-Yves Ginot

 **Josiane Coruzzi, directrice Solidarité femmes et refuge pour femmes battues :** *"Tant qu'on ne mettra pas de l'argent dans la prévention, dès le très jeune âge, pour apprendre aux enfants à se traiter autrement, à se voir autrement entre filles et garçons et même entre garçons, on n'y arrivera pas. On apprend très tôt les rapports de pouvoir. Une fois qu'on les construit comme ça, il n'y a pas de raisons que ça ne continue pas dans la vie de couple. La vie de couple ne représente, finalement, que le modèle social environnant. Pour faire ça, il faut changer le modèle social général. Il faudrait vivre dans un monde de coopération et non pas un monde où le plus fort gagne et le fait en écrasant l'autre."*

► LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES PAR SOLIDARITÉ FEMMES

Plusieurs modules d'animations scolaires ont été créés pour prévenir les violences, à l'attention des écoles primaires (module de 6 h/classe sur les stéréotypes de sexe et l'égalité filles/garçons) et secondaires (module de 6 h/classe sur la prévention des violences dans les relations amoureuses).

À titre d'exemple, de septembre 2007 à fin avril 2008, l'animatrice est intervenue auprès de 252 enfants et une collaboration a été mise en place avec le Centre du libre examen de Bruxelles pour animer des ateliers sur la Ville. Durant cette même période, les animateurs sont intervenus auprès de 818 élèves du secondaire.

“Cette fois-là, je suis tombée deux fois inconsciente. Je ne pouvais plus rester. Je me suis enfuie à quatre heures du matin avec juste un pyjama, les pieds nus. Ça faisait cinq ans que ça durait. À l’hôpital, il s’est avéré que j’avais quatorze fractures au visage, neuf côtes cassées, les doigts qui ne se remettent pas... (..) Lorsqu’on est dans ce genre de situation, il faut un endroit où on peut poser ses valises et reprendre sa vie en mains. Ce que, moi, j’ai eu la chance de trouver.”

Patricia est arrivée au refuge pour femmes battues de La Louvière en 2003. Toutes les personnes de l’équipe se rappellent d’elle à double titre : son état physique, les ecchymoses ; mais aussi son extrême gentillesse, sa disponibilité et son humour à l’égard de tous, des hébergées comme du personnel. Malgré les blessures, elle est rapidement repartie de l’avant. Appréciée de tous, toujours joyeuse et énergique, très investie dans la collectivité, comme ici, pour le carnaval de sa commune, Patricia a reconstruit sa vie. Elle est heureuse en ménage. Le couple envisage un mariage prochain. Josiane Coruzzi, directrice du refuge de La Louvière, retient difficilement ses larmes lorsqu’elle évoque l’histoire passée et présente de cette femme, devenue une amie. C’est elle qui lui avait ouvert la porte du centre, un jour de 2003.

Patricia a souvent témoigné, dans les médias ou lors de rassemblements. À chaque fois, son message final était : *“Allez les femmes, battez-vous ! Il faut en sortir, c’est possible !”*.

27 mars 2011 — Strépy-Bracquegnies - Belgique © Pierre-Yves Ginet



“Je m’appelle Linda, je suis institutrice maternelle. Mon ex-époux me battait. Coups de poing, coups de pied... J’étais anéantie, je pensais souvent au suicide, je ne savais plus où me tourner. Un jour, une collègue m’a donné le numéro de téléphone du refuge pour femmes battues de La Louvière. Au fur et à mesure des séances, Graziella Mangione, l’éducatrice en charge du service ambulatoire du refuge, m’a ouvert les yeux sur ce que je vivais. J’ai d’abord compris que ma situation n’était pas normale. Car lorsqu’on est prise dans ce cercle vicieux de violence, de réconciliation, de cadeaux, d’amour et à nouveau de violence, on ne sait plus. Grâce à ces échanges, j’ai pu voir qu’il y avait des gens autour de moi, des portes ouvertes pour moi si je ne m’en sortais pas toute seule. Ça m’a donné la force de partir.

C’était il y a bientôt quatre ans. Après mon divorce, j’ai rencontré Jonathan. J’avais un peu peur au début, je pleurais beaucoup parce que je ne retrouvais pas mes repères, je ne comprenais pas ce qui m’arrivait. Je me disais : “Ce n’est pas possible de me donner autant d’affection”. Et puis de fil en aiguille, à le voir me donner un coup de main dans les tâches ménagères, être joyeux, attentionné, vouloir faire des choses avec moi à l’extérieur, ça m’a fait avancer. Et voilà. Je suis super contente, j’ai un beau ménage, ça me donne beaucoup de force, ça m’aide aussi à progresser dans mon travail. Et nous avons eu notre petite Leslie. Je suis très heureuse. Je souhaite la même chose à toutes les femmes qui vivent la violence. On peut en sortir.”

24 mars 2011 — Châtelet - Belgique © Pierre-Yves Ginet



L'exposition "Vous ne pouvez pas rester comme ça, Madame..." a été réalisée avec le soutien de la

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

